

# SFCR

## Le rapport sur la solvabilité et la situation financière

25 avril 2018



<b>SYNTHESE</b> .....	<b>4</b>
<b>TITRE A - ACTIVITÉ ET RESULTATS</b> .....	<b>6</b>
<b>A.1. ACTIVITÉ</b> .....	<b>6</b>
A.1.1. Présentation générale de l'entreprise .....	6
A.1.2. Faits marquants de l'exercice 2017 .....	8
<b>A.2. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION</b> .....	<b>10</b>
<b>A.3 RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS</b> .....	<b>11</b>
<b>A.4. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS</b> .....	<b>12</b>
<b>A.5 AUTRES INFORMATIONS</b> .....	<b>12</b>
<b>TITRE B - SYSTÈME DE GOUVERNANCE</b> .....	<b>13</b>
<b>B.1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE</b> .....	<b>13</b>
B.1.1. Structure du système de gouvernance .....	13
B.1.2. Organisation opérationnelle et comitologie .....	15
B.1.3. Politique de rémunération .....	16
<b>B.2. EXIGENCES DE COMPÉTENCES ET D'HONORABILITÉ</b> .....	<b>18</b>
B.2.1. Appréciation des compétences .....	18
B.2.2. Appréciation de l'honorabilité .....	19
<b>B.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES Y COMPRIS ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ</b> .....	<b>20</b>
B.3.1. Système de gestion des risques .....	20
B.3.2. Évaluation interne des risques et de la solvabilité .....	21
<b>B.4. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE</b> .....	<b>22</b>
B.4.1. Description du système de contrôle interne .....	22
B.4.2. Description de la fonction vérification de la conformité .....	23
<b>B.5. FONCTION AUDIT INTERNE</b> .....	<b>24</b>
<b>B.6. FONCTION ACTUARIELLE</b> .....	<b>24</b>
<b>B.7. SOUS TRAITANCE</b> .....	<b>25</b>
<b>B.8. AUTRES INFORMATIONS</b> .....	<b>25</b>
<b>TITRE C - PROFIL DE RISQUE</b> .....	<b>26</b>
<b>C.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION</b> .....	<b>26</b>
C.1.1. Facteurs d'exposition .....	26
C.1.2. Atténuation du risque de souscription.....	27
<b>C.2 RISQUE DE MARCHÉ</b> .....	<b>29</b>
C.2.1 Risque de taux d'intérêt .....	30
C.2.2. Risque actions .....	30
C.2.3. Risque immobilier .....	31
C.2.4. Risque de spread.....	31
C.2.5 Risque de concentration .....	32
C.2.6. Risque de change .....	32
<b>C.3. RISQUE DE CONTREPARTIE</b> .....	<b>33</b>
C.3.1. Le risque de contrepartie issu de la réassurance .....	33
C.3.2. Le risque de contrepartie issu des liquidités .....	33
C.3.3. Le risque de contrepartie issu des sociétaires et débiteurs divers .....	34
<b>C.4. RISQUE DE LIQUIDITÉ</b> .....	<b>35</b>
C.4.1 Exposition au risque de liquidité .....	35
C.4.2 Principales techniques de gestion et réduction du risque.....	35
C.4.3 Bénéfice attendu inclus dans les primes futures.....	36
<b>C.5. RISQUE OPÉRATIONNEL</b> .....	<b>37</b>
<b>C.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS</b> .....	<b>38</b>
<b>C.7. AUTRES INFORMATIONS</b> .....	<b>38</b>
<b>TITRE D - VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ</b> .....	<b>39</b>
<b>D.1. ACTIFS</b> .....	<b>39</b>

D.1.1. Actifs incorporels.....	39
D.1.2 Biens immobiliers et immobilisations corporelles.....	39
D.1.3 Autres placements dont trésorerie .....	39
D.1.4 Engagements des réassureurs ou provisions cédées .....	40
<b>D.2. PROVISIONS TECHNIQUES.....</b>	<b>42</b>
D.2.1. Provisions techniques globales.....	42
D.2.2. Provisions pour sinistres .....	43
D.2.3. Provisions pour primes .....	43
D.2.4. Marge de risque.....	44
<b>D.3. AUTRES PASSIFS .....</b>	<b>45</b>
D.3.1. Provisions autres que les provisions techniques .....	45
D.3.2. Autres dettes.....	45
D.3.3. Impôts différés .....	45
D.3.4. Dettes subordonnées.....	45
<b>D.4. MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES .....</b>	<b>47</b>
<b>D.5. AUTRES INFORMATIONS .....</b>	<b>47</b>
<b>TITRE E - GESTION DU CAPITAL .....</b>	<b>48</b>
<b>E.1. FONDS PROPRES.....</b>	<b>48</b>
<b>E.2. SCR ET MCR.....</b>	<b>49</b>
E.2.1. SCR.....	49
E.2.2. MCR .....	49
<b>E.3. UTILISATION DU SOUS MODULE "RISQUE SUR ACTIONS" FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL SCR .....</b>	<b>50</b>
<b>E.4. DIFFÉRENCE ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ</b>	<b>50</b>
<b>E.5. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS.....</b>	<b>50</b>
<b>E.6. AUTRES INFORMATIONS .....</b>	<b>50</b>

# SYNTHESE

En application des dispositions de l'article L. 355-5 du Code des assurances, la Direction Générale de SMACL Assurances a établi un Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière de la Mutuelle (SFCR) au titre de l'exercice clos le 31/12/2017. Ce document est transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), après avoir été validé par le Conseil d'Administration en date du 25 avril 2018. Il fera également l'objet d'une publication, ainsi que le prévoient les mêmes dispositions du Code des assurances.

## 1. Activité

SMACL Assurances maintient en 2017 sa position de leader sur le marché des collectivités territoriales et ce, nonobstant une concurrence exacerbée sur ce secteur.

L'exercice 2017 a été marqué :

- ✓ par une sinistralité plus importante que celle constatée les années précédentes, notamment en termes d'incendies.
- ✓ par une croissance modérée du chiffre d'affaires (+1%), le développement avéré sur les marchés de l'économie sociale et solidaire et des entreprises contrebalançant une baisse du chiffre d'affaires de 2% sur le marché des personnes morales de droit public.
- ✓ par des résultats économiques tendus mais néanmoins excédentaires, qui permettent de consolider les fonds propres.
- ✓ par un résultat financier conforté dans un environnement économique et financier complexe.
- ✓ par la poursuite d'une politique des ressources humaines priorisant le maintien de conditions de travail favorisant le développement professionnel et personnel des salariés, et un fort investissement en matière de formation pour pérenniser un niveau de compétences élevé au sein de la mutuelle.
- ✓ par la poursuite d'une forte démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise articulée autour des trois certifications obtenues en 2012 et renouvelées chaque année, ainsi que de la labellisation diversité obtenue en 2015.
- ✓ par une campagne appels d'offres marchés publics 2017 difficile, dans un contexte de concurrence acérée, qui n'a pas permis, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la reconstitution de la totalité du chiffre d'affaires remis en cause. Cette situation impactera nécessairement le développement du chiffre d'affaires de 2018.

## 2. Gouvernance

SMACL Assurances est une société dont la gouvernance démocratique est issue des représentants des sociétaires, les mandataires mutualistes. La première instance de gouvernance est donc l'Assemblée générale des sociétaires.

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et la Directrice Générale Déléguée ont été désignés comme dirigeants effectifs de SMACL Assurances. Ces nominations ont fait l'objet d'une déclaration auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Monsieur Frédéric Costard a été recruté par SMACL Assurances en novembre 2016 en qualité de Directeur Général Adjoint. Il a été nommé Directeur Général Délégué par le Conseil d'Administration en juin 2017. Monsieur Christian Ottavioli, Directeur général de SMACL Assurances ayant fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er janvier 2018, le Conseil d'administration, en sa séance du 15 décembre 2017, a nommé Monsieur Frédéric Costard Directeur Général, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pour l'année 2018, il importe de souligner le renouvellement des instances de la mutuelle qui aura lieu au cours du premier semestre. SMACL Assurances prépare ce renouvellement de l'Assemblée générale des mandataires ainsi que de son Conseil d'Administration (avec l'élection de 120 mandataires et de 22 administrateurs) depuis le second semestre 2017. Par leur engagement de terrain, les mandataires contribuent à renforcer la relation privilégiée de SMACL Assurances avec son sociétariat. Ils garantiront, par leur connaissance des territoires, la poursuite d'un projet mutualiste solidaire et porteur d'innovations.

### **3. Profil de risque**

La gouvernance des risques de SMACL Assurances est assise sur un système intégré et décentralisé de gestion des risques et un dispositif de contrôle interne tous deux encadrés par un socle de politiques écrites revues annuellement. L'ensemble de ces outils a fait l'objet de présentation et de validation en Conseil d'administration.

Au titre de l'exercice 2017, SMACL Assurances a établi un rapport ORSA, validé par le Conseil d'administration en date du 15 décembre 2017, puis transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

### **4. Valorisation à des fins de solvabilité et gestion du capital**

La gestion du portefeuille d'actifs de SMACL Assurances a pour lignes directrices la prudence et la sécurité financière. Les provisions techniques brutes constituent la principale composante du passif de SMACL Assurances.

Le montant du capital exigible de SMACL Assurances (SCR) au 31/12/2017 s'établit à 137 M€. Le minimum de capital requis (MCR) s'élève à 60 M€.

Au 31/12/2017, le ratio de couverture du SCR s'établit à 118%, contre 162% au titre de l'exercice précédent. Cette évolution est principalement imputable à la baisse des marges, entraînant une augmentation des provisions de primes et une baisse de l'ajustement fiscal.

# TITRE A - ACTIVITÉ ET RESULTATS

## SMACL Assurances

Société mutuelle d'assurances à cotisations fixes régie par le Code des assurances  
Inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n°301 309 605  
Sise 141 boulevard Salvador Allende - 79 031 Niort Cedex  
Autorité de contrôle chargée du contrôle financier de l'entreprise : ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de  
Résolution), sise 61, rue Taitbout – 75436 Paris Cedex 09.  
Commissaires aux comptes : Cabinets Mazars et Groupe Y.

## A.1. ACTIVITÉ

### A.1.1. Présentation générale de l'entreprise

SMACL Assurances (Société Mutuelle d'Assurances des Collectivités Locales) est une société mutuelle d'assurances à cotisations fixes créée en 1974 sous l'impulsion d'élus locaux et de cadres territoriaux afin d'apporter une réponse mutualiste aux besoins d'assurance des communes, de leurs agents et plus largement des personnes morales de droit public sur le territoire français. Elle a par la suite étendu le champ de ses activités et les cibles auxquelles elle s'adresse.

40 ans après sa création, SMACL Assurances est leader sur le marché de l'assurance des collectivités et reconnue comme l'assureur dédié à la famille territoriale. Elle apporte une protection mutualiste aux :

- personnes morales de droit public (collectivités territoriales, établissements publics régionaux, départementaux et communaux) en leur proposant des garanties IARD, construction et risques statutaires.
- associations (associations liées aux collectivités territoriales, entreprises de l'économie sociale, association de type loi 1901, etc.), pour leurs assurances IARD,
- entreprises publiques gestionnaires d'un service public ou d'un service d'intérêt général, satellites des collectivités, sociétés d'économie mixte, entreprises publiques locales et sociétés commerciales, etc. pour l'assurance de leurs risques IARD,
- personnes physiques, (élus et anciens élus des assemblées régionales, départementales et communales, personnels des collectivités territoriales et autres personnes morales de droit public, salariés des entreprises de l'économie sociale et solidaire, etc.) pour leurs risques IARD.

N°	Lignes d'activité de SMACL Assurances
1	Assurance des frais médicaux
2	Assurance de protection du revenu
3	Assurance d'indemnisation des travailleurs
4	Assurance de RC Automobile
5	Autre assurance des véhicules à moteur
6	Assurance maritime, aérienne et transport
7	Assurance incendie et autres dommages aux biens
8	Assurance de RC Générale
10	Assurance de protection juridique
11	Assurance assistance
34	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé

En permanence à l'écoute des attentes du sociétariat, relayées tant par les mandataires mutualistes représentant les sociétaires, les inspecteurs salariés (en lien étroit avec les collectivités publiques) que les équipes opérationnelles, SMACL Assurances a, au fil des ans, mis en œuvre une organisation, des produits et des services d'assurance qui répondent aux besoins, aux spécificités de fonctionnement, aux contraintes et à la culture des acteurs des territoires. Ainsi, à titre illustratif, SMACL Assurances a, depuis la transposition en 1998 de la directive européenne de 1992 imposant aux collectivités le recours aux procédures des marchés publics pour la souscription de leurs risques d'assurance, su s'organiser pour répondre aux appels d'offres publics, et connu de ce fait un développement significatif. Depuis 2000, son chiffre d'affaires a été multiplié par sept. Dans le même temps, les effectifs ont été multipliés par trois : ils sont passés de 250 salariés fin 1999 à un peu moins de 800 salariés fin 2017.

La gouvernance de SMACL Assurances est organisée de telle sorte que la communauté des sociétaires représentant la famille territoriale soit placée au cœur de la vie, du savoir faire et des perspectives de la Mutuelle. L'Assemblée Générale est composée de représentants de sociétaires élus pour une durée de 4 ans parmi les sociétaires. Cette durée est portée à 6 ans à compter du renouvellement des instances en 2018. L'Assemblée Générale statue chaque année sur les comptes annuels de la Société, et valide, sur proposition du Conseil d'administration, les orientations stratégiques de la Mutuelle.

Le Conseil d'administration, composé de 22 membres représentant la diversité du sociétariat de SMACL Assurances, est présidé depuis le 20 juin 2014 par Monsieur Jean-Luc de Boissieu.

Entreprise de l'Économie Sociale, SMACL Assurances inscrit son développement dans une logique économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable. Elle a mis en œuvre dans ce contexte une démarche globale de responsabilité sociétale, qui s'articule notamment autour de 3 certifications (qualité de gestion, santé sécurité au travail et environnement) acquises dès 2012 et d'une labellisation diversité obtenue en 2015. Ces certifications attestent de manière formelle l'implication de SMACL Assurances dans une démarche d'amélioration continue. Cette triple certification ainsi que la labellisation diversité sont la résultante

d'une démarche assise sur un dispositif participatif. Elles confirment tant la réactivité et l'implication des équipes de SMACL Assurances face à de nouveaux enjeux, que la fiabilité et la qualité des actions conduites dans l'exercice du métier.

Afin de reconnaître au plus haut niveau de sa gouvernance l'importance de la démarche éthique, un Comité « Responsabilité Sociétale d'Entreprise et Vie Mutualiste » composé de membres du Conseil d'administration, de mandataires mutualistes et présidé par Monsieur Jean Auroux a été mis en place dès 2014. Ce comité a pour principales missions d'apprécier le niveau de responsabilité sociétale de la Mutuelle, de s'assurer que son développement s'inscrit dans une démarche RSE et de veiller à la conformité de ses activités avec les valeurs mutualistes et éthiques de l'économie sociale et solidaire. Le rapport Responsabilité Sociétale d'Entreprise établi annuellement reprend les points saillants du dispositif, les résultats et indicateurs de la démarche RSE mise en œuvre.

## **A.1.2. Faits marquants de l'exercice 2017**

### **Chiffres clés**

Le chiffre d'affaires 2017 s'établit, tous marchés et toutes branches confondus, à 395 M€, en croissance de 1 % par rapport à l'exercice précédent. Cette progression moindre que les exercices précédents s'explique par la concurrence accrue relevée au cours de la campagne 2016 d'appels d'offres des marchés publics.

La diversification des activités se poursuit avec un accroissement de la part des marchés des particuliers, des associations et des entreprises, qui s'élève à plus de 18% du chiffre d'affaires global.

Malgré une sinistralité plus importante que les exercices précédents, SMACL Assurances réalise un résultat net après impôt de 2,3 M€, ce qui lui permet de poursuivre la consolidation de ses fonds propres, portés à près de 93 M€ à fin 2017.

### **Accord de partenariat avec la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale)**

Dès 2015, la MNT et SMACL Assurances, mutuelles historiques des collectivités territoriales et de leurs agents, ont décidé de se rapprocher en vue de développer entre elles, une synergie de compétences et de moyens au service des acteurs du monde territorial. Le rapprochement est la conséquence naturelle d'une même culture mutualiste et territoriale. Si la MNT s'adresse principalement aux agents territoriaux personnes physiques et SMACL Assurances aux collectivités territoriales (personnes morales) et à leurs satellites, elles sont les principales institutions mutualistes dédiées au monde territorial.

A elles deux, elles proposent une offre globale d'assurances et de services qui couvrent l'ensemble des risques des collectivités et de leurs agents : assurances de biens et de responsabilité IARD (flottes automobiles, bâtiments, RC, risques statutaires, etc.) et assurances de personnes (santé, prévoyance garantie de salaire et décès, accidents de la vie, dépendance, assistance, protection juridique...). Elles interviennent également en complémentarité pour prévenir les risques en lien avec les

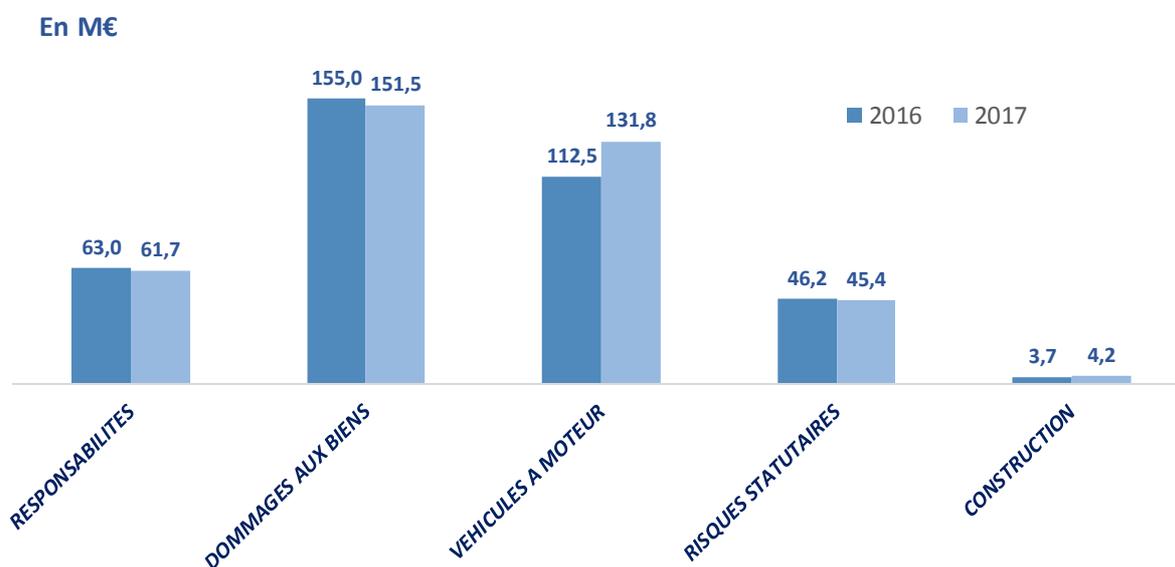
décideurs des collectivités : les deux mutuelles ont développé dans ce cadre de nombreuses offres de prévention.

Intervenant auprès des mêmes interlocuteurs, les deux mutuelles ont voulu optimiser des relations de proximité avec leurs adhérents ou sociétaires. Ce rapprochement s'est concrétisé le 1er janvier 2016 par la création de l'Union de Groupe Mutualiste (UGM) Territoires d'Avenir (T.A).

Au travers de la création de l'UGM Territoires d'Avenir, les deux mutuelles fondatrices, ainsi que les nouveaux membres et les partenaires qui les ont rejoints, ont pour ambition de construire le pôle mutualiste de référence des services publics locaux en permettant un accompagnement plus global des agents et des collectivités territoriales et en leur garantissant une offre complète de services assurantiels.

## A.2. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

Le chiffre d'affaires 2017 s'établit à 395 M€, en croissance de 1 % par rapport à l'exercice précédent. Par grandes lignes d'activité, il se répartit comme suit :



Observée par lignes de garanties, l'évolution du chiffre d'affaires 2017/2016 met en évidence une diminution globale du chiffre d'affaires de l'ordre de 2 % par branche, sauf en Véhicules à moteur, où le développement de l'activité, notamment sur le marché des flottes automobiles des risques d'entreprise, permet d'atteindre un développement de 17 % sur cette ligne de garantie.

En termes de sinistralité, l'exercice 2017 se singularise par une relative clémence en matière d'événements climatiques, conjuguée à un accroissement de la fréquence sinistre en Responsabilités et à une sinistralité exceptionnelle en Dommages aux Biens. La sinistralité est en partie transférée aux réassureurs grâce au programme de réassurance dont dispose SMACL Assurances.

Compte tenu de ces éléments de sinistralité et d'un prix moyen du portefeuille en baisse induit par la tendance du marché sur les dernières campagnes de souscription, les ratios S/C nets de réassurance constatés en exercice de survenance 2017, sont en hausse par rapport à l'exercice précédent. Le résultat technique global net de réassurance s'établit à 82%.

## A.3 RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS

Les produits financiers nets de charges s'établissent à 10 M€ pour l'exercice 2017, équivalents à ceux de 2016. Le résultat des investissements est détaillé ci-dessous :

En M€	2017	2016	Evolution 2017/2016
<b>Produits des placements</b>	<b>11,6</b>	<b>12,4</b>	<b>-0,7</b>
Obligations	7,6	10,8	-3,1
Actions et fonds d'investissement	0,9	0,2	0,7
Trésorerie & dépôts	1,6	1,4	0,2
SCI	1,2	-0,2	1,5
Autres	0,3	0,2	0,0
<b>Charges des placements</b>	<b>1,7</b>	<b>2,4</b>	<b>-0,7</b>
<b>Produits nets des investissements</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>0,0</b>

Les produits des placements proviennent essentiellement des revenus des obligations, en diminution en 2017, pénalisés par la faiblesse actuelle des taux. Le taux de rendement à l'achat de cette classe d'actifs se dégrade en raison d'un taux de rémunération moyen des investissements annuels nettement inférieur au taux de rendement moyen des titres échus au cours de cette période.

Les supports de trésorerie – qui incluent comptes sur livrets, comptes à termes et comptes rémunérés – ont permis de générer 1,6 M€ de revenus, malgré la diminution progressive de leurs conditions de rémunération.

La contribution des SCI aux produits des placements s'élève à 1,2 M€; elle résulte des produits locatifs et de l'indemnité d'immobilisation perçue par la SCI Paris-Morillons. Par ailleurs, en cédant la totalité de la position en OPCVM actions en 2017, la Mutuelle a réalisé 800K€ de plus-values qui expliquent l'essentiel des produits financiers réalisés par la classe « Actions et fonds d'investissement ».

Quant aux charges de placements, elles correspondent à la rémunération des dettes subordonnées et aux frais de gestion. Elles diminuent par rapport à 2016 en raison du remboursement à échéance au mois de juillet 2016 d'un prêt subordonné.

## A.4. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

La Mutuelle n'exerce pas d'activités autres que les opérations d'assurances et leurs services associés.

## A.5 AUTRES INFORMATIONS

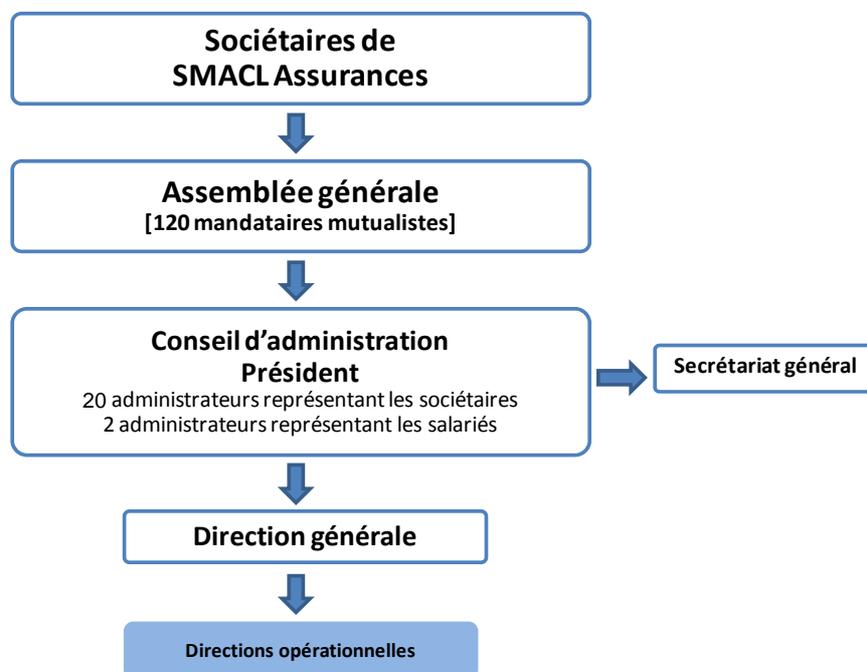
Dans le cadre d'une opération de cession d'un immeuble d'exploitation sis à Paris, SMACL Assurances a reçu une indemnité de 0.7 M€ d'une Société qui s'était portée acquéreur du bien, puis s'est dédit. Le montant de cette indemnité a été affecté en produit exceptionnel dans les comptes de l'exercice 2017.

## TITRE B - SYSTÈME DE GOUVERNANCE

### B.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

#### B.1.1. Structure du système de gouvernance

SMACL Assurances est une société dont la gouvernance démocratique est au départ issue des représentants des sociétaires, les mandataires mutualistes. La première instance de gouvernance est donc composée de ces élus qui se réunissent une fois par an dans le cadre de l'Assemblée Générale. Des Comités des mandataires complètent cette instance statutaire et donnent lieu à une information périodique sur les faits marquants de l'entreprise.



L'Assemblée générale élit un Conseil d'administration qui peut comprendre jusqu'à 20 membres. Deux autres membres sont élus par les salariés<sup>1</sup>. Le mandat de l'actuel Conseil d'administration prendra fin en 2018 à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes 2017.

Cette instance nomme une Direction générale en charge de la gestion opérationnelle de l'entreprise dans les limites prévues par la loi, les statuts<sup>2</sup> et la délégation du Conseil d'administration.

<sup>1</sup> Conformément à l'article L 322-26-2 du Code des assurances

<sup>2</sup> L'article 34 des statuts fixe le cadre des autorisations spécifiques applicables à la Direction Générale. Cet article est complété par une délibération du Conseil d'administration du 24/04/2015

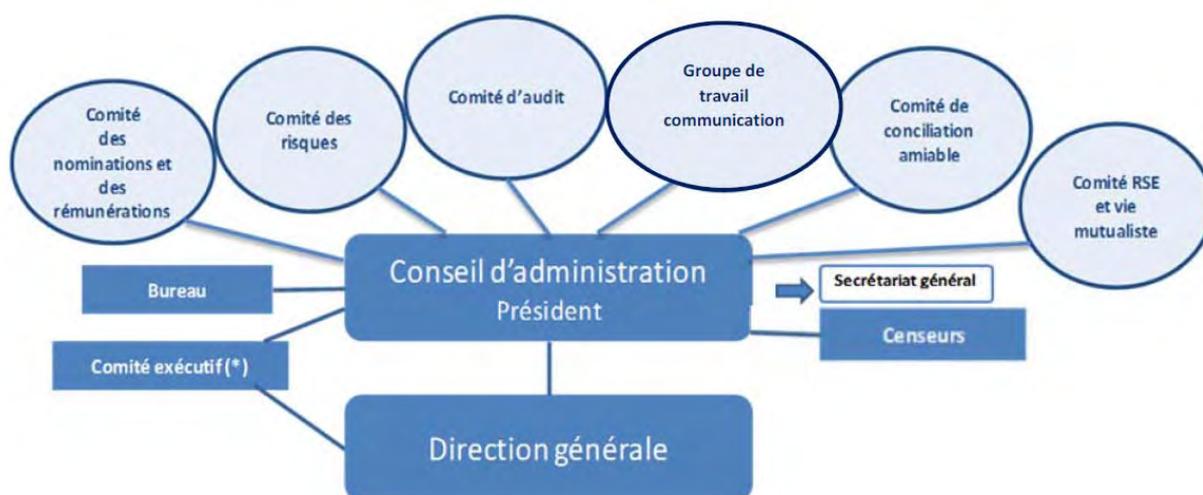
Les mandats des membres de la Direction générale ont une durée de quatre ans à compter de leur nomination en date du 24 avril 2015. Ils prendront donc fin en 2019, à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes 2018.

Les membres de la Direction générale sont les seules personnes, avec le Président du Conseil d'administration, habilités à représenter la société dans ses rapports avec les tiers.

Les membres de la Direction générale sont autorisés à substituer partiellement leurs pouvoirs à tous mandataires spéciaux qu'ils aviseront. La délégation de pouvoirs, nominative et écrite, est portée à la connaissance du Conseil.

Il appartient au Conseil de désigner les dirigeants effectifs : en 2017, étaient dirigeants effectifs : le Président, le Directeur général, la Directrice générale déléguée, ainsi qu'à compter du 1er juillet 2017, un nouveau Directeur général délégué. Ces nominations ont fait l'objet d'une déclaration auprès de l'ACPR.

Par delà l'aspect réglementaire, cette organisation permet un renforcement de la cohésion entre tous les acteurs de l'entreprise, élus et salariés, autour d'un objectif commun.



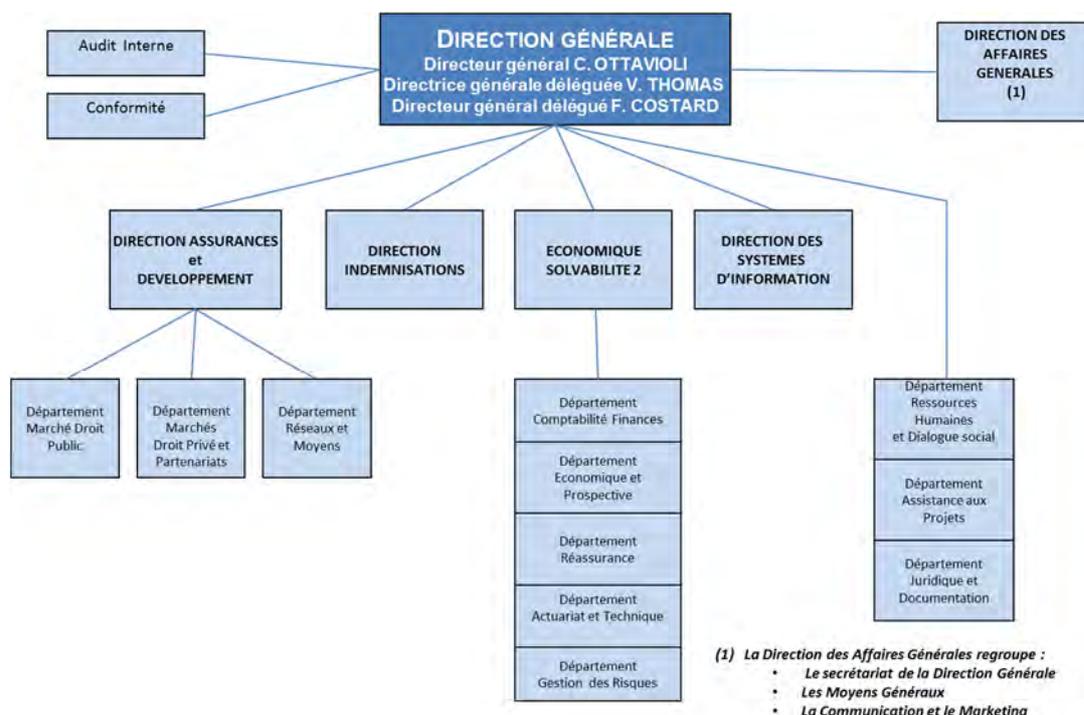
Le Conseil d'administration confie la préparation de ses travaux à un « Bureau », composé du Président du Conseil, du Vice-président, du Secrétaire du Conseil et de son adjoint. Le Président du Comité des risques, le Président du Comité d'audit et le Président du Comité RSE y sont conviés. Dans le prolongement, les membres du Bureau, de la Direction générale et le Secrétaire général forment le Comité exécutif qui fait le lien entre l'échelon politique et les services opérationnels.

Des comités spécialisés permettent aux administrateurs de préparer les dossiers plus techniques avec le concours des services. Ainsi, parmi ces instances, le Comité des nominations et des rémunérations, le Comité d'audit, le Comité des risques et le Comité RSE et vie mutualiste sont chargés d'éclairer le Conseil par leur expertise et de formuler des avis préalables aux décisions du Conseil.

## B.1.2. Organisation opérationnelle et comitologie

Pour assurer la cohérence opérationnelle des actions, l'entreprise est organisée en Directions et Départements chargés de missions spécifiques.

### Organigramme au 31 décembre 2017



Le Directeur général supervise les activités d'indemnisation et l'audit interne, le Directeur général délégué coordonne les opérations commerciales et de production. La Directrice générale déléguée a en charge toutes les activités supports. Le changement de Directeur général au 1<sup>er</sup> janvier 2018 fait évoluer cette organisation.

Des comités opérationnels contribuent également à une meilleure maîtrise des différentes opérations menées par SMACL Assurances. L'ensemble est suivi par la Direction générale et les responsables de directions et de départements qui forment le Comité de direction.

Pilotage économique	Pilotage des opérations métiers	Pilotage des opérations supports
Comité financier & Comité de résultat	Comité technique des opérations d'assurance	Comité de pilotage du schéma directeur informatique
Comité de pilotage actif-passif	Comité de réassurance	Comité ressources humaines
Comité de suivi prudentiel	Comité de souscription	Comité PCA
	Comité des partenariats	Comité qualité des données

Cette comitologie assure une circulation de l'information entre les acteurs de la gestion opérationnelle de SMACL Assurances et la Direction générale. Les reporting associés sont partagés aux différents étages de l'encadrement et sont ainsi utilisés pour le pilotage de la société.

Ce dispositif est complété par les quatre « fonctions clés » salariées en charge de missions spécifiques :

Gestion des risques	Vérification de la conformité	Fonction actuarielle	Audit Interne
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à mettre en œuvre et suivre le système de gestion des risques ;</li> <li>- Suivre le profil de risques ;</li> <li>- Rendre compte des expositions au risque de manière détaillée à la Direction générale ;</li> <li>- Identifier et évaluer les risques émergents ;</li> <li>- Animer le système de contrôle interne ;</li> <li>- Aider à la mise en œuvre et au suivi du PCA ;</li> <li>- Mettre en œuvre l'ORSA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place la politique de conformité et le plan de conformité ;</li> <li>- Évaluer l'adéquation des mesures adoptées par la Société pour prévenir toute non-conformité ;</li> <li>- Établir la cartographie des risques de non-conformité ;</li> <li>- Assurer l'existence d'une veille réglementaire ;</li> <li>- Contribuer à mettre en œuvre les normes : LCB/FT, Protection de la clientèle, Fraude interne, etc.</li> </ul>	<p><u>Provisions techniques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner leur calcul ;</li> <li>- Garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles et hypothèses utilisés ;</li> <li>- Apprécier la suffisance et la qualité des données ;</li> <li>- Comparer meilleures estimations et observations empiriques ;</li> </ul> <p><u>Émettre des avis sur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la politique de souscription ;</li> <li>- l'adéquation des dispositions prises en réassurance ;</li> </ul> <p><u>Contribuer à modéliser les risques.</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Établir, mettre en œuvre et garder opérationnel le plan triennal d'audit interne ;</li> <li>- Adopter une approche fondée sur le risque pour établir les priorités ;</li> <li>- Proposer le plan d'audit à la Direction générale et au Conseil ;</li> <li>- Évaluer la qualité de l'organisation et l'adéquation des procédures et de leur application ;</li> <li>- Émettre des recommandations et soumettre au moins annuellement un rapport écrit ;</li> <li>- S'assurer des décisions prises par la Direction générale sur la base des recommandations.</li> </ul>

Leurs nominations, proposées par la Direction générale, examinées par le Comité des rémunérations et des nominations ont été validées par le Conseil d'administration et notifiées à l'ACPR. L'indépendance des titulaires des fonctions clés est assurée par leur rattachement au plus haut niveau de la hiérarchie de l'entreprise. Les fonctions-clés s'appuient sur les collaborateurs qui les assistent et si nécessaire sur un réseau de correspondants dans les autres départements et directions. Le Conseil auditionne les fonctions clés en tant que de besoin et au minimum une fois par an.

### B.1.3. Politique de rémunération

Conformément à la réglementation, SMACL Assurances s'est dotée d'une politique de rémunération applicable aux salariés, mandataires sociaux, élus et membres du Conseil d'administration. Cette politique prévoit des dispositifs de rémunération qui prémunissent la société de prises de positions risquées, susceptibles d'affecter sa santé financière. Conformément à la convention collective des sociétés d'assurance, les salariés sont rémunérés selon des grilles répondant à leur classification. La valorisation de la rémunération est négociée chaque année entre la Direction générale et les partenaires sociaux dans le cadre des négociations annuelles obligatoires. Les primes et promotions sont proposées par l'encadrement et validées par la Direction générale.

Le montant et le mode de rémunération des membres de la Direction générale est fixé par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations. Cette rémunération comprend une part fixe et une part variable conforme

à l'article 275-1 du règlement délégué 2015/35. Des objectifs individuels et collectifs sont fixés à la Direction générale par le Président du Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations. L'atteinte de ces objectifs financiers et non financiers est la condition d'octroi de la part variable de la rémunération des cadres dirigeants, et fait l'objet d'une vérification par le Conseil d'administration.

Les conventions conclues avec les mandataires sociaux sont des conventions courantes qui ont été transmises aux commissaires aux comptes conformément à la réglementation en vigueur.

Les mandataires mutualistes, comme les membres du Conseil d'Administration, sont indemnisés pour leur participation aux travaux nécessaires à la bonne gouvernance de SMACL Assurances. Le montant de ces indemnités est proposé par le Comité des rémunérations et des nominations et validé chaque année lors de l'Assemblée générale. Ce montant n'a pas évolué au cours des dernières années.

Les salariés bénéficient dans le cadre des accords d'entreprise d'un régime de retraite complémentaire. Le Conseil a également prévu pour les cadres dirigeants qui n'ont pas le même traitement que les salariés la souscription à un régime de prévoyance.

Lorsque des transactions importantes sont conclues avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de la Direction générale ou du Conseil, elles font l'objet d'une autorisation préalable du conseil et d'un rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes.

## B.2. EXIGENCES DE COMPÉTENCES ET D'HONORABILITÉ

SMACL Assurances met en œuvre un processus qui garantit la compétence et l'honorabilité des personnes qui occupent des fonctions de Direction effective de l'entreprise, composent l'organe d'administration ou sont titulaires des fonctions clés.

Le Comité des rémunérations et des nominations a un rôle de conseil vis-à-vis du Conseil d'administration en matière de recrutement/nomination des cadres dirigeants et des personnes exerçant des fonctions clés<sup>3</sup>.

Conformément à l'article L612-23-1 du Code monétaire et financier, la nomination et le renouvellement des dirigeants effectifs et des fonctions clés doivent être notifiés à l'ACPR, laquelle peut s'y opposer si elle juge que les personnes concernées ne satisfont pas aux exigences de compétence et d'honorabilité requises.

### B.2.1. Appréciation des compétences

#### **Les membres de la Direction générale et plus généralement les Dirigeants effectifs**

Ils sont nommés par le Conseil d'administration sur la base de leur expérience professionnelle tant sur le plan métier que sur les aptitudes managériales.

Ils doivent disposer au moins collectivement des connaissances dans les domaines suivants :

- Assurance, réassurance et environnement économique ;
- Marchés financiers, finances et comptabilité ;
- Stratégie et modèle économique relatif à l'activité exercée ;
- Système de gouvernance et maîtrise des risques ;
- Analyse actuarielle et financière ;
- Règlementation applicable à l'activité exercée.

#### **Les fonctions clés**

Les candidatures des personnes pressenties pour les fonctions clés sont soumises pour avis au Comité des rémunérations et des nominations avant d'être validées par le Conseil d'administration.

Les compétences et l'expérience professionnelles des candidats sont appréciées sur la base des éléments de leur Curriculum Vitae, selon des critères conformes à la notice ACPR du 02/11/2016.

---

<sup>3</sup> Fonctions clés définies dans l'article L356-18 du Code des assurances

- Pour la fonction gestion des risques : le titulaire doit posséder l'expérience nécessaire pour avoir une vision transversale des activités de l'entreprise et de ses risques. Une formation spécifique en management des risques constitue un atout supplémentaire.
- Pour la fonction actuarielle : le titulaire doit posséder une formation spécifique en statistiques et mathématiques actuarielles et financières ainsi qu'une expérience professionnelle significative dans ces domaines.
- Pour la fonction vérification de la conformité : le titulaire doit posséder des connaissances juridiques approfondies dans le secteur assurantiel et une expérience professionnelle significative dans ce domaine.
- Pour la fonction audit interne : le titulaire doit posséder l'expérience nécessaire à une vision transversale des activités de l'entreprise et de ses risques. Une formation spécifique en audit constitue un atout supplémentaire.

### **B.2.2. Appréciation de l'honorabilité**

L'honorabilité des membres du Conseil d'administration, de la Direction générale comme des fonctions clés est vérifiée :

- sur la base d'un entretien avec le Comité des rémunérations et des nominations ;
- par l'examen de l'extrait de leur casier judiciaire (bulletin n°3).

Pendant la durée de leur mandat, les administrateurs comme les membres de la Direction générale doivent notifier toute situation de nature à remettre en question leur honorabilité. Il appartient au Président du Conseil d'administration d'apprécier la suite à donner.

## B.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES Y COMPRIS ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ

### B.3.1. Système de gestion des risques

SMACL Assurances gère ses risques sur trois niveaux. Le premier niveau repose sur les responsables des risques dans leurs secteurs d'activités. Ils s'appuient pour cela sur un réseau de référents-risques qui irrigue tous les processus de l'entreprise. Le deuxième niveau est centralisé par la fonction-clé de gestion des risques. Enfin, le troisième niveau challenge les deux premiers : il se partage entre le Comité des risques, émanation du Conseil d'administration et la fonction-clé audit interne.

La politique générale de gestion des risques détaille ces activités et définit les différentes mesures de risque, processus de gestion et structures de gouvernance à travers les trois niveaux pour les risques quantifiables (tels que les risques d'assurance, de marché et de crédit) ainsi que pour les autres catégories de risque.

Pour SMACL Assurances, la protection de sa solidité financière et la sauvegarde des intérêts des sociétaires sont les principaux objectifs de sa gestion des risques.

La stratégie de gestion des risques de SMACL Assurances découle directement de la stratégie définie par le Conseil d'administration. C'est lui qui fixe les seuils des indicateurs d'appétence. Ces indicateurs sont ensuite déclinés opérationnellement en indicateurs de tolérance aux risques et font l'objet d'un reporting par les équipes à l'attention notamment de la Direction générale et de la fonction gestion des risques. En cas de dépassement significatif des seuils d'appétence, la fonction gestion des risques peut activer une procédure d'alerte du Directeur général jusqu'au Président du Conseil d'administration.

De nombreuses évaluations des risques sont réalisées au sein de SMACL Assurances, tant à un niveau individuel que de manière agrégée. Elles sont disponibles à tous les acteurs intéressés en continu, via le système d'informations de gestion des risques intégré à toute l'entreprise. Sur la base de la cartographie, la Direction générale a validé les risques majeurs. Les résultats de l'évaluation des risques majeurs ont été portés à la connaissance du Conseil. La mise à jour du profil de risques, incluant les dispositifs de maîtrise et les plans d'actions en cours, est présentée à l'Audit interne, au Comité des risques, et au Conseil d'administration dans le cadre de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.

### B.3.2. Évaluation interne des risques et de la solvabilité

La fonction-clé gestion des risques a pour objectif l'identification, la quantification et la gestion des principaux risques auxquels SMACL Assurances est exposée. Elle organise et pilote les travaux relatifs à l'établissement de l'ORSA (Own Risk & Solvency Assessment). Pour ce faire, des méthodes et des outils de mesure et de suivi sont développés et déployés par le département actuariat et technique, incluant notamment un cadre de modélisation stochastique pour le modèle ORSA.

SMACL Assurances réalise un exercice ORSA de façon périodique, *a minima* une fois par an, sur la base des chiffres au 31 décembre de l'année précédente. En fonction de la survenance d'événements particuliers significatifs et non anticipés dans le cadre de l'ORSA périodique, SMACL Assurances peut être amenée à réaliser un exercice ORSA ponctuel, afin de réajuster la vision du profil de risques et des perspectives en termes de solvabilité.

SMACL Assurances détermine son propre besoin global de solvabilité (BGS) compte tenu de son profil de risques et des interactions entre ses activités de gestion des fonds propres et son système de gestion des risques. La couverture du BGS garantit à SMACL Assurances de disposer des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs de son plan stratégique pluriannuel. L'évaluation quantitative du BGS est complétée par une analyse qualitative de certains risques.

Les résultats de l'ORSA sont intégrés dans le processus de pilotage stratégique de l'entreprise et conduisent, le cas échéant, à des décisions et des plans d'actions pouvant ajuster le profil de risques de l'entreprise (adaptation du programme de réassurance, révision de la politique tarifaire, etc.). Ils contribuent à contrôler la solidité financière et à gérer la volatilité des résultats grâce à une meilleure appréciation des risques encourus ainsi qu'à une optimisation des fonds propres alloués par l'entreprise à ses différentes activités.

En application de la réglementation Solvabilité II, SMACL Assurances établit un rapport ORSA qui est déposé auprès de l'ACPR. Le département gestion des risques a défini et mis en place un ensemble de procédures afin de s'assurer que l'ensemble des risques résultant des opérations de l'entreprise soit revu chaque année de façon adéquate. Le rapport ORSA de SMACL Assurances est soumis à la revue du Comité de suivi prudentiel, au Comité des risques et au Conseil d'administration qui approuve ses conclusions et autorise son dépôt auprès de l'ACPR.

## B.4. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

### B.4.1. Description du système de contrôle interne

Le cadre de référence utilisé par SMACL Assurances est celui du COSO 2013<sup>4</sup>. La maîtrise des activités s'organise autour de trois lignes de défense, dont les attributions sont précisées ci-dessous :

Ligne de défense	Activité principale	Responsable identifié	Modalités de mise en œuvre
1	Contrôle permanent	Experts métier, responsable hiérarchique, responsable de département	Guide et procédures, contrôles hiérarchiques, contrôles automatisés, autres activités liées à la maîtrise des opérations
2	2A	Contrôle permanent et supervision du contrôle par les métiers	Plans de contrôle, sensibilisation, mise à disposition d'outils et assistance à la rédaction de procédures, suivi des plans d'améliorations
	2B	Animation et supervision globale du contrôle permanent	Avis rendus par les fonctions clés, plan annuel de conformité, rapports et politiques dédiées, plan de contrôles
3	Contrôle périodique	Fonction clé : Audit interne Audit externe	Plan d'audit, missions d'audit, suivi des recommandations

Le pilotage du système de contrôle interne se décompose en conséquence de la manière suivante :

- un pilotage global au niveau de l'entreprise assuré par le département gestion des risques ;
- un pilotage décentralisé au sein des directions et départements métiers. Le responsable de direction/département peut déléguer l'animation de ce dispositif un ou plusieurs contrôleurs internes-métier, qui deviennent le relai du système de contrôle interne au sein de leur direction ou département, en lien avec le département gestion des risques.

SMACL Assurances a mis en place un outil permettant l'enregistrement par chacun des contrôleurs internes de l'ensemble des résultats tant quantitatifs que qualitatifs des contrôles effectués et hiérarchisés. C'est à partir de cet outil qu'est mesuré le taux d'avancement du DPCI (indicateur de tolérance de performance opérationnelle). Cet indicateur se décline en deux autres indicateurs, disponibles pour chacun des départements ou directions de l'entreprise :

<sup>4</sup> COSO est l'acronyme abrégé de Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, une commission à but non lucratif qui établit en 1992 une définition standard du contrôle interne et crée un cadre pour évaluer son efficacité

- l'indicateur de déploiement du DPCI, qui mesure l'état d'avancement de l'environnement de contrôle (politiques et procédures) et le taux de réalisation du plan de contrôle ;
- et l'indicateur de performance du DPCI, qui mesure plus spécifiquement la performance des contrôles, le taux de révision des risques et l'avancement des plans d'actions.

#### **B.4.2. Description de la fonction vérification de la conformité**

L'un des objectifs du contrôle interne est de permettre à l'entreprise d'opérer conformément à la réglementation en vigueur. Ainsi la fonction conformité contribue-t-elle à protéger l'entreprise et les dirigeants par la maîtrise des risques de non-conformité et, dans une certaine mesure, à la pérennité de l'activité de l'entreprise. Cette fonction est attribuée à la responsable conformité qui participe au Comité de direction et est rattachée à la Direction générale.

Afin de rendre le dispositif efficace, l'ensemble de ces travaux est réalisé avec le concours des équipes opérationnelles, des contrôleurs internes métiers et des référents risques. Par ailleurs, l'exercice de la fonction est encadré par une Politique Conformité dont la mise en œuvre se traduit par un plan d'actions annuel.

Dans le cadre des études d'impacts et de la veille conformité, la fonction Conformité s'appuie sur des solutions de marché afin d'identifier les normes auxquelles se conformer et de procéder à des auto-évaluations. Le fruit de ces études permet d'apprécier le niveau de conformité des activités.

En complément, la fonction Conformité est sollicitée de manière ponctuelle dans le cadre des audits.

## B.5. FONCTION AUDIT INTERNE

L'activité d'audit interne est assurée par une équipe dédiée regroupée dans un département autonome.

Le responsable de ce département, également titulaire de la fonction clé « audit interne », est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général et répond au Conseil d'Administration qui peut l'entendre à tout moment. Aucun des salariés du département Audit interne n'exerce d'activité opérationnelle, ni n'est impliqué dans les prises de décisions affectant la gestion de l'entreprise. Le recours à la sous-traitance est envisagé lorsque certaines compétences particulières sont nécessaires pour réaliser des missions. Les prestataires sont pilotés directement par un salarié du département Audit interne.

SMACL Assurances dispose d'une politique écrite d'audit interne qui prévoit l'organisation de la fonction d'audit et les modalités de mise en œuvre de ses activités. Ce document intègre un dispositif d'alerte de la ligne hiérarchique pouvant aller jusqu'au Conseil d'administration en cas de dysfonctionnements graves sans intervention suffisante de l'encadrement.

La politique d'audit interne détaille les modalités de mise en œuvre des missions :

- L'élaboration du plan d'audit selon une approche guidée par les risques sur un horizon temporel qui ne peut excéder cinq années ;
- Le choix des missions à réaliser chaque année et la planification de ces opérations, soumise à la validation du Comité d'audit ;
- Les modalités de mise en œuvre des missions, insistant sur la compétence des auditeurs, l'importance de la collaboration des audités et la prévention de toute forme d'influence en vue de garantir l'objectivité des travaux ;
- La communication des conclusions à la Direction générale, au Comité d'audit voire au Conseil d'administration ;
- La présentation d'un rapport annuel conforme aux exigences du règlement délégué et aux recommandations de l'ACPR.

## B.6. FONCTION ACTUARIELLE

La fonction actuarielle dépend hiérarchiquement de la Direction générale à laquelle elle rend compte régulièrement de ses travaux. Le détenteur de la fonction actuarielle est également responsable du département actuariat et technique. Ce département est composé d'actuaire et de statisticiens.

La fonction actuarielle s'appuie sur les travaux de ce département, et sollicite en tant que de besoin les autres départements ou directions pour disposer des données nécessaires à ses analyses.

## B.7. SOUS TRAITANCE

Afin de répondre à la réglementation en vigueur dans le Code des assurances, SMACL Assurances dispose d'une politique de sous-traitance. Cette dernière vise à décrire les processus liés à la sous-traitance et à la gestion du risque de sous-traitance, les rôles et responsabilités qui y sont liés, les outils et méthodologies employés ainsi que le reporting dédié.

Elle permet, de cette manière, de donner une vue globale de l'ensemble des processus mis en place afin de parvenir à une gestion efficace de la sous-traitance et du risque associé, en mettant en exergue la cohérence et les liens entre ces différents processus. Elle décrit ainsi les processus d'identification, mesure, traitement, contrôle et suivi de la sous-traitance et du risque associé.

Suivant l'article R. 354-7 I du Code des assurances, sont considérées comme des activités ou fonctions opérationnelles importantes ou critiques, les fonctions clés et celles dont l'interruption est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité de SMACL Assurances, sur sa capacité à gérer efficacement les risques ou de remettre en cause les conditions de son agrément.

Afin de répondre aux exigences de l'article L. 354-3 du Code des assurances et de la notification de l'ACPR en date du 25 février 2016, SMACL Assurances s'engage à informer l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution de son intention d'externaliser des activités ou des fonctions importantes ou critiques, six semaines avant l'application de l'accord ou avant toute évolution importante de ce dernier.

En 2017, deux prestations externalisées importantes sont sujettes à une notification préalable à l'ACPR dans la mesure où les conventions y afférentes ont fait l'objet de modifications significatives. Toutes les activités externalisées importantes de SMACL Assurances s'exercent toujours sur le territoire français auprès d'entreprises françaises.

## B.8. AUTRES INFORMATIONS

En sa qualité de mutuelle d'assurances, SMACL Assurances est soumise à la Directive Distribution en Assurance (DDA), applicable à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2018. Ce texte réglementaire vise à garantir des conditions de concurrence équitables entre tous les acteurs procédant à la vente de produits d'assurance, tout en renforçant la protection des clients. Afin de mettre SMACL Assurances en conformité avec cette Directive, des travaux sont conduits, articulés en trois chantiers principaux : révision des phases de commercialisation et gestion des contrats, renforcement du professionnalisme, gouvernance et gestion des produits.

## TITRE C - PROFIL DE RISQUE

### C.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION

#### C.1.1. Facteurs d'exposition

Le risque de souscription relève de la nature même de l'activité d'assurance, par laquelle les sociétaires cèdent des risques à SMACL Assurances sur un ensemble de branches. Le risque de souscription IARD est le risque le plus significatif de SMACL Assurances.

SMACL Assurances est leader sur le marché des collectivités territoriales. A ce titre, la Mutuelle couvre des risques spécifiques et particulièrement lourds, comme par exemple des bâtiments municipaux (piscines, gymnases, églises...), des flottes automobiles de grande taille, intégrant fréquemment des engins spécifiques.

La survenance de désastres naturels ou engendrés par l'homme pourrait avoir un impact lourd sur la situation financière de la mutuelle. L'exposition de SMACL Assurances à ces facteurs peut être plus marquée dans certaines zones géographiques, notamment les capitales régionales ou préfectures dans lesquelles se concentrent de nombreux sociétaires ou biens assurés.

SMACL Assurances suit attentivement l'évolution des risques qu'elle a en portefeuille et veille à gérer son exposition au travers d'une sélection individuelle de chaque affaire répondant aux normes de souscription, d'achat de réassurance et d'utilisation de données disponibles permettant d'évaluer les risques potentiels de catastrophes et conflagration.

Les risques des Personnes Morales de droit public sont le plus souvent souscrits par voie d'appels d'offres, c'est-à-dire que dans ce cadre, les assureurs potentiels sont appelés à proposer une prime d'assurance sur la base d'un cahier des charges (établi par la collectivité à assurer). La réglementation en vigueur en la matière rend obligatoire la remise en cause des contrats souscrits tous les 4 à 5 ans. Cette permanence de remise en cause des affaires favorise sur ce marché les effets de cycle haussiers et baissiers en termes de prix et de garantie. Depuis 2015/2016, le marché de l'assurance des personnes morales de droit public est à nouveau entré dans une phase baissière, avec un retour sur le marché d'acteurs qui s'en étaient éloignés.

Outre le risque de souscription IARD, SMACL Assurances présente un risque important en santé non vie, principalement porté par la branche Risques Statutaires qui a pour objet la couverture des obligations statutaires mises à la charge des collectivités territoriales pour la couverture sociale de leurs agents (prestations à verser en cas d'arrêt de travail, d'accident du travail, de décès, etc.).

## C.1.2. Atténuation du risque de souscription

### a) Politique de souscription et normes métier

La maîtrise du risque de souscription nécessite d'évaluer les risques, de maîtriser la tarification et de mettre en œuvre les règles métier. La tarification est un enjeu majeur pour la gestion du risque de souscription.

La politique de souscription fixe les cibles à viser, la nature des garanties à délivrer et les niveaux de tarification pour les principales lignes de risques. Ses grandes orientations sont validées par le Conseil d'administration et mises en œuvre par les équipes de souscription.

L'organisation de SMACL Assurances permet de limiter le risque d'erreur notamment grâce :

- à la rédaction de procédures écrites et de règles métiers,
- au pilotage de l'activité par la hiérarchie,
- au déploiement du contrôle interne
- à l'examen en comités de souscription des affaires significatives

SMACL Assurances dispose d'outils dédiés à l'amélioration de l'évaluation des risques de souscription. Parallèlement, des analyses quantitatives par garanties et par types de sociétaires sont conduites afin de rendre plus objective l'expérience des souscripteurs. Les activités de contrôle interne permettent de vérifier que la souscription se fait conformément aux règles édictées. En outre, des améliorations du système de management des données sont actuellement mises en œuvre pour renforcer la qualité des données.

### b) Maîtrise du risque de provisionnement

Le risque lié au provisionnement fait l'objet d'un suivi spécifique par les équipes opérationnelles. Des provisions pour sinistres à payer doivent être constatées dès leur déclaration ou leur survenance. Ces provisions sont évaluées individuellement pour chaque dossier. Des provisions complémentaires pour sinistres survenus non encore déclarés et des provisions pour sinistres survenus déclarés mais insuffisamment provisionnés sont également constatées par les actuaires. Diverses méthodes statistiques et actuarielles sont utilisées pour effectuer ces évaluations.

Pour la branche des Risques Statutaires, les tables de provisionnement ont été certifiées par un cabinet d'actuariat.

Le cadre prudentiel de Solvabilité II a permis de mieux apprécier la justesse des montants de provisions des comptes sociaux :

- la connaissance des provisions en niveau « Best Estimate » permet de mieux maîtriser le niveau de sécurité que comportent les provisions des comptes sociaux ;
- en IARD des Personnes Morales, le déploiement du modèle ORSA a notamment permis d'estimer une courbe de distribution du risque de provisionnement qui est représentative du comportement des provisions.

### **c) Maîtrise de la volatilité de la sinistralité par la réassurance**

Le programme de réassurance est le premier amortisseur des risques importants liés à la volatilité de la sinistralité, en fréquence ou en coût moyen. SMACL Assurances met en place chaque année un programme de réassurance offrant une protection tant en termes financiers qu'en termes de garanties.

Le programme permet de limiter l'exposition de la Mutuelle aux risques importants de souscription, et de protéger les résultats techniques, les fonds propres et la solvabilité. La mise en œuvre de ce programme s'opère conformément aux lignes directrices de la politique de réassurance, soumises à validation du Conseil d'administration.

Les lignes directrices de la politique de réassurance 2017 s'inscrivent dans la continuité des exercices précédents. SMACL Assurances a poursuivi son action en faveur d'une optimisation du niveau de protection sur l'ensemble des branches, tout en maintenant une politique adaptée à l'évolution et à l'exposition du portefeuille. La qualité de notation des réassureurs et la dispersion des cessions, constituent également une orientation forte de la politique de réassurance. En 2017, le programme a été placé à 100 % conformément aux dites orientations, signe de la confiance dont bénéficie SMACL Assurances de la part de ses réassureurs.

Des études sont conduites régulièrement pour mesurer l'évolution, globale et géographique, du portefeuille et des risques couverts, afin d'adapter les protections si nécessaire.

Le placement à 100 % du programme, la qualité des réassureurs et la dispersion des cessions, constituent également une orientation forte de la politique de réassurance de SMACL Assurances. La confiance des réassureurs de SMACL Assurances garantit le maintien d'une forte protection du bilan. Le programme de réassurance, couplé aux provisions d'égalisation portées au bilan, permet de limiter l'exposition de la mutuelle aux risques majeurs.

## C.2 RISQUE DE MARCHÉ

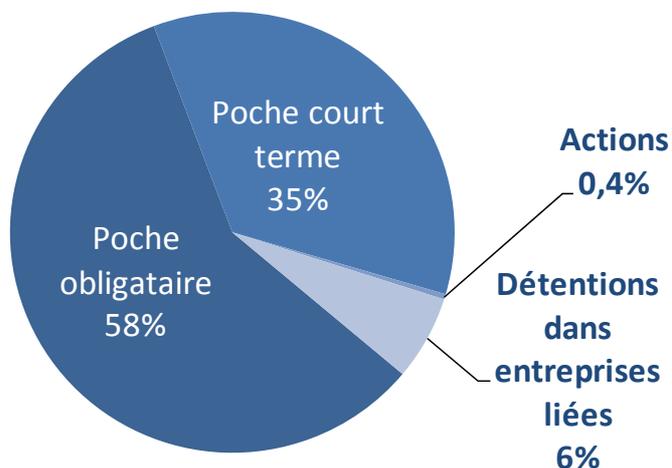
Le risque de marché est le risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie d'un instrument financier du fait des variations des marchés financiers et des variables macroéconomiques.

SMACL Assurances gère en direct la quasi-totalité de ses placements financiers dans le cadre d'une politique de placements conforme au principe de la « personne prudente ». En effet, l'élaboration de cette politique d'investissement se fait en cohérence avec les objectifs financiers de la Mutuelle qui consistent :

- à réaliser une allocation d'actifs adaptée à la nature et à la durée de ses engagements d'assurance, respectueuse des cadres légaux et cohérente avec les orientations stratégiques,
- à se doter d'actifs générant des revenus financiers réguliers,
- à réaliser des investissements tenant compte des contraintes en termes de liquidité, de qualité des émetteurs, d'exposition géographique et de classes d'actifs.

Le portefeuille de placements de SMACL Assurances est composé de classes d'actifs présentant des risques facilement identifiables et suivis en continu, telles que : obligations, dépôts bancaires, et dans une moindre mesure, détentions dans les entreprises liées (expositions immobilières détenues à 100%), Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières (OPCVM) et actions.

### Répartition du portefeuille de placements SMACL Assurances au 31/12/2017



En raison de l'importance des poches obligataires et monétaires, seul le risque de spread fait partie des risques importants de la Mutuelle.

## C.2.1 Risque de taux d'intérêt

L'évolution des taux d'intérêt est fonction de divers facteurs externes, tels que les politiques monétaires et budgétaires, l'environnement économique et politique, national et international et l'aversion au risque des agents économiques. Le risque de taux d'intérêt est le risque de variation de la valeur ou des flux de trésorerie d'un instrument financier résultant d'une fluctuation des taux d'intérêt. Les variations de taux d'intérêt ont des conséquences directes à la fois sur la valeur de marché et sur la rentabilité des investissements, dans la mesure où le niveau des plus-values et moins-values latentes, ainsi que la rentabilité des titres détenus en portefeuille dépendent tous deux du niveau des taux d'intérêt. Les instruments financiers à taux variables génèrent un risque lié aux flux de trésorerie tandis que les instruments financiers à taux fixes génèrent un risque de fluctuation de leur juste valeur de marché.

En période de baisse des taux d'intérêt, les revenus issus des investissements sont susceptibles de diminuer en raison de l'investissement des disponibilités à des taux inférieurs à ceux du portefeuille déjà constitué (effet dilutif des nouveaux investissements). Le risque est alors que les objectifs de rentabilité de SMACL Assurances ne soient pas atteints. Inversement, une hausse des taux d'intérêts est susceptible de diminuer la valeur de marché des produits à revenus fixes en portefeuille.

En cas de besoin de liquidités, SMACL Assurances pourrait être amenée à vendre des titres en moins-values, générant ainsi une diminution des produits financiers. Néanmoins, le risque de réalisation de moins-values en cas de cession avant terme reste modéré étant donné le stock de disponibilités qui prévaut au 31/12/2017, soit 194 M€.

Si le risque de taux d'intérêt s'apprécie au regard du portefeuille d'actifs, il doit aussi être appréhendé au regard des provisions. Ces dernières en effet sont valorisées sous Solvabilité 2 à leur juste valeur et leur évolution dépend elle aussi de celle des taux d'intérêt.

## C.2.2. Risque actions

Le risque sur actions est le risque issu de la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actions. Le prix d'une action dépend d'éléments macroéconomiques (anticipations de croissance, d'inflation, d'évolution des taux d'intérêt...) et/ou propres à l'entreprise émettrice. Tout changement concernant l'une de ces variables peut entraîner une réduction de la valeur des actions détenues par SMACL Assurances et peut avoir un impact sur les plus et moins-values latentes. Une baisse généralisée et durable des marchés d'actions pourrait conduire à une dépréciation du portefeuille de titres de la Mutuelle, ainsi qu'à la constitution de provisions sur actifs.

La poche actions de SMACL Assurances, qui représente 0,4 % du portefeuille global, se compose de titres participatifs, d'actions détenues en direct et de parts d'OPCVM Actions. SMACL Assurances privilégie néanmoins ce type de support que sont les

OPCVM actions puisqu'ils offrent une exposition diversifiée à cette classe d'actifs tout en s'affranchissant des contraintes de la détention en direct. Par ailleurs, tous les OPCVM sélectionnés par SMACL Assurances ont un actif net supérieur à 300 M€ et investissent dans des actions émises par des groupes à grande capitalisation et situés en Europe.

### **C.2.3. Risque immobilier**

Le risque immobilier provient d'une variation de la valorisation des actifs, détenus directement ou via des parts de sociétés civiles immobilières (SCI).

Les revenus locatifs du portefeuille immobilier sont exposés à la variation des indices sur lesquels sont indexés les loyers (par exemple en France, Indice du Coût de la Construction), ainsi qu'aux risques du marché locatif (variation de l'offre et de la demande, évolution des taux de vacance, impact sur les valeurs locatives ou de renouvellement) et de défaut de locataires.

La valeur des actifs immobiliers est par ailleurs exposée aux risques d'obsolescence réglementaire des immeubles (évolutions réglementaires sur l'accessibilité des immeubles aux personnes à mobilité réduite, sur la réduction des consommations énergétiques et de la production de CO<sub>2</sub>, etc.) qui pourraient engendrer une perte de valeur en cas de vente des actifs, ou des frais supplémentaires pour restaurer la valeur perdue de ces actifs.

Au 31/12/2017, le portefeuille immobilier représente 6% du portefeuille de placements. Près de 80% des actifs immobilier sont destinés à l'exploitation de la Mutuelle.

### **C.2.4. Risque de spread**

Le risque de spread est le risque de détérioration du risque de contrepartie d'un émetteur ou d'un emprunteur pouvant entraîner un déclin de la valeur des obligations qu'il a émises. Les variations de spread ont un impact direct sur la valeur de marché des investissements obligataires et des prêts, et donc sur le niveau des plus-values ou moins-values latentes des titres détenus en portefeuille.

SMACL Assurances mesure la qualité de crédit de ses émetteurs à travers les notations accordées par les agences telles que Standard & Poor's, Fitch ou Moody's. Compte tenu d'une exposition obligataire constitué essentiellement d'entreprises, le risque de spread est majeur pour SMACL Assurances. En raison du caractère sensible de ce risque, la notation financière moyenne du portefeuille et la distribution de ces notations sont quotidiennement suivies, tout comme les informations financières des titres en portefeuille.

De plus, la politique de placements prudente qui n'autorise que des investissements sur des titres de notation supérieure à BBB- (« *Investment Grade* »), et surtout la fréquence quinzomadaire des Comités financiers permettent à la fois de limiter le risque de survenance et une grande réactivité en cas de dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur. Ce risque majeur est donc lui aussi sous contrôle.

## **C.2.5 Risque de concentration**

Le risque de concentration est le risque de perte résultant d'un manque de diversification des actifs en portefeuille, se matérialisant par une trop grande exposition à un seul émetteur ou à un groupe d'émetteurs.

Afin de maîtriser ce risque, la politique de placements prévoit un certain nombre de limites en termes de répartition par émetteur et par secteur qui permettent de s'assurer d'une diversification suffisante du portefeuille.

En pratique, la Mutuelle s'assure, avant chaque acquisition, du respect de ces limites et de l'absence de toute concentration excessive sur un secteur ou un émetteur. Les expositions en portefeuille sont restituées lors de chaque Comité financier.

La principale exposition de la Mutuelle concerne le secteur bancaire français et s'explique par le poids de ce secteur sur le marché de la dette, en France comme dans le reste de l'Europe. Cette exposition tend néanmoins à diminuer au fil des remboursements.

## **C.2.6. Risque de change**

Le risque de change est le risque associé à la volatilité des taux de change. Ce risque est nul pour SMACL Assurances, qui n'a ni actif ni passif libellé dans une autre devise que l'Euro.

## C.3. RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie est défini comme le défaut potentiel d'un tiers à honorer ses engagements envers SMACL Assurances. Compte tenu des principales activités de SMACL Assurances, les grandes catégories de contrepartie font l'objet d'un suivi spécifique en fonction de leur nature : risque de crédit issu de la réassurance, risque de crédit issu des liquidités et risque de crédit issu des sociétaires.

Le risque de crédit lié aux placements financiers (obligations, actions, dérivés) est traité dans la partie C2 au niveau du risque de spread, à l'exception des comptes sur livrets et des liquidités détenues dans les OPCVM, traités dans cette partie.

Les principaux débiteurs de SMACL Assurances sont donc les réassureurs, les sociétaires/débiteurs divers et les banques dépositaires.

### C.3.1. Le risque de contrepartie issu de la réassurance

Les accords de réassurance impliquent que des réassureurs prennent en charge une part des pertes et coûts liés aux polices délivrées par SMACL Assurances, même si SMACL Assurances demeure juridiquement responsable de tous les risques réassurés en tant qu'assureur direct. La Mutuelle est donc soumise à un risque de défaut de ses réassureurs.

De récentes fusions et acquisitions ont augmenté la concentration du marché de la réassurance, ce qui a réduit le nombre de grands prestataires de réassurance, augmentant l'impact potentiel d'un défaut d'un réassureur sur les résultats de la Mutuelle.

La Mutuelle ayant largement recours à la réassurance, la nécessaire protection contre le risque de défaut a induit la mise en place d'un dispositif de maîtrise efficient. Le risque de défaut lié à la réassurance est sous contrôle, grâce à des suivis périodiques de la notation et de la situation financière des réassureurs, du nantissement de leurs avoirs et des règles de dispersion des cessions en réassurance.

Le programme est placé auprès des réassureurs de bonne qualité de crédit, plus des deux tiers ayant une notation supérieure ou égale à A (en volume de cessions).

### C.3.2. Le risque de contrepartie issu des liquidités

Ce risque est maîtrisé dans le cadre de la politique de placements de l'entreprise. Les créances concernent essentiellement des banques françaises notées A.

### **C.3.3. Le risque de contrepartie issu des sociétaires et débiteurs divers**

Ce risque est maîtrisé par un pôle dédié, en charge d'actions de recouvrement, définies par un planning annuel : relances, mises en demeure, suspensions, résiliations, remises à huissier le cas échéant.

Par ailleurs, la grande majorité des sociétaires de SMACL Assurances étant des collectivités publiques, leurs créances sont garanties *in fine* par l'État, ce qui minore *de facto* ce risque.

## C.4. RISQUE DE LIQUIDITÉ

### C.4.1 Exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque les liquidités de l'entreprise ne suffisent plus à couvrir les besoins de liquidités. Ce manque de liquidités peut résulter d'une déviation des besoins de liquidités constatés par rapport aux besoins anticipés.

SMACL Assurances utilise des liquidités pour payer les sinistres, les dépenses de fonctionnement, les intérêts sur sa dette, les contributions sociales, et pour honorer certains engagements arrivés à maturité. En cas de sinistres catastrophiques en particulier, elle peut être amenée à régler dans un laps de temps réduit des montants supérieurs aux liquidités disponibles en trésorerie. Toutefois, en pareil cas, les réassureurs peuvent être sollicités pour une avance de fonds sur sinistre exceptionnel.

### C.4.2 Principales techniques de gestion et réduction du risque

Les principales sources internes de liquidité sont les cotisations et les revenus du portefeuille d'investissements. Les principales sources externes de liquidité sur les marchés en période normale de fonctionnement sont constituées de la dette à moyen et long termes, des titres de dette subordonnée et des fonds propres.

Les risques de liquidité seraient accrus en cas de volatilité ou de perturbation concomitantes des marchés de capitaux et de crédits, dans la mesure où SMACL Assurances serait contrainte de vendre une partie importante de ses actifs dans des courts délais et à des conditions défavorables, et ce d'autant plus que les ressources internes de SMACL Assurances ne satisferaient pas ses besoins de liquidités. Ce risque est géré non seulement au travers des travaux de gestion actif-passif, qui identifient les besoins de trésorerie intra-annuels, mais aussi, grâce à une politique de placements prudente privilégiant la recherche d'actifs liquides.

L'analyse du *Cash Flow Matching* en dynamique a également mis en avant la capacité de SMACL Assurances à honorer ses engagements futurs (règlements des sinistres et emprunts).

Le risque de liquidité est mesuré par :

- la part d'obligations liquides dans le portefeuille de placement. Le degré de liquidité est appréhendé au travers de la taille de l'émission et de l'échéance des titres ;
- le montant de la poche d'OPCVM monétaires et ainsi que le solde des comptes bancaires dont le préavis est inférieur ou égal à 32 jours.

Tous ces indicateurs sont présentés et suivis lors des Comités financiers quinzomadaires. Les études internes montrent que le risque de liquidité est quasi-inexistant chez SMACL Assurances.

### **C.4.3 Bénéfice attendu inclus dans les primes futures**

Au 31 décembre 2017, le montant du bénéfice attendu inclus dans les primes futures, calculé conformément aux exigences réglementaires précisées dans l'article 260(2) du règlement délégué 2015/35, s'élève à 9 M€.

## C.5. RISQUE OPÉRATIONNEL

SMACL Assurances a défini un cadre d'analyse pour identifier et quantifier le risque opérationnel qui pourrait provenir d'une défaillance de l'organisation, des systèmes, d'origine humaine ou bien résultant d'un événement externe. S'assurer de la pertinence des processus mis en place pour maîtriser ces risques est l'un des rôles de la fonction gestion des risques.

SMACL Assurances définit le risque opérationnel comme le risque d'une perte provenant de processus internes inadéquats ou erronés, provenant du personnel, des systèmes, ou d'événements externes. Le risque opérationnel inclut les risques juridiques et exclut les risques provenant de décisions stratégiques ainsi que les risques de réputation.

Les principales catégories de risque opérationnel identifiées sont les suivantes : soustraction, fraude, dérive d'un projet majeur, non-conformité des produits ou des opérations, qualité des données, interruption d'activité et dysfonctionnement des systèmes. Les risques émergents comme le risque cyber font l'objet d'études de risques spécifiques.

Deux risques opérationnels sont considérés comme des risques majeurs :

- le risque d'interruption de service prolongée, dû à une indisponibilité d'un ou plusieurs bâtiments, ou des systèmes d'informations : ce risque est suivi dans le cadre du système de management de la continuité d'activité, animé par le Département Gestion des Risques. Le plan de continuité de la Mutuelle prévoit également un dispositif de repli des principales activités vers un site de secours, afin de faire face à une indisponibilité totale des bâtiments.
- le risque de défaut de qualité des données : la maîtrise de ce risque est portée dans le cadre d'un programme d'amélioration, mené sur un horizon de deux ans.

Les risques opérationnels sont tous enregistrés et mis à jour dans un outil dédié et partagé par le réseau de référents-risques.

Cette approche en matière de risque opérationnel est intégrée dans la gouvernance par une validation par la Direction Générale afin de s'assurer de l'exactitude, de la pertinence et de la complétude de l'évaluation des risques mais aussi pour s'assurer que des actions correctives et préventives adéquates sont définies et implémentées pour les principaux risques.

En outre, un processus de collecte de pertes et d'incidents est en place dans l'entreprise afin de suivre et de maîtriser les pertes opérationnelles réelles mais aussi comme une source d'information permettant de mettre à jour la cartographie et l'évaluation des risques opérationnels.

## C.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS

En complément des risques décrits ci-avant, SMACL Assurances a identifié plusieurs risques résultant de facteurs endogènes et exogènes qu'elle désigne sous le qualificatif de « risques stratégiques ». Sans anticipation d'événements d'origine externe (transformation numérique, inflation réglementaire, etc.) ou en lien avec ses orientations stratégiques, l'entreprise peut en effet se retrouver avec une stratégie en écart avec l'évolution de son environnement. SMACL Assurances met en œuvre un suivi vigilant de ces risques et des dispositifs de maîtrise de manière à sécuriser sa situation financière et sa solvabilité.

## C.7. AUTRES INFORMATIONS

Toutes les informations importantes relatives au profil de risque sont décrites dans les chapitres C1 à C6.

## TITRE D - VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

### D.1. ACTIFS

#### D.1.1. Actifs incorporels

Les actifs incorporels, conformément au règlement d'exécution 2015/2450 de la commission du 2 décembre 2015, ont une valeur nulle en Solvabilité II car considérés comme des actifs non monétaires sans substance physique. Les amortissements associés suivent le même procédé.

Au 31 décembre 2017, dans les comptes sociaux, les actifs incorporels s'élèvent à 11,6 M€ et les amortissements dérogatoires à 4,4 M€. Leur valeur est nulle en Solvabilité II.

#### D.1.2 Biens immobiliers et immobilisations corporelles

Qu'ils soient détenus pour usage propre ou comme placements, les biens immobiliers de SMACL Assurances sont détenus au travers de SCI qui sont revalorisées chaque année par un expert indépendant.

En millions d'euros	Comptes sociaux	Solvabilité II	Variation
Biens immobiliers	24,3	34,2	9,9
<i>Dont détention dans des entreprises liées</i>	<i>24,1</i>	<i>34,1</i>	<i>10,0</i>
Immobilisations corporelles ( <i>matériel informatique, transport, mobilier, agencements</i> )	3,2	3,2	0

#### D.1.3 Autres placements dont trésorerie

Les autres placements de SMACL Assurances présentent la composition suivante, selon la répartition par nature contenue dans le bilan prudentiel :

En millions d'euros	Comptes sociaux	Solvabilité II	Variation
Détention dans des entreprises liées et actions	0,9	1,5	0,6
Obligations	299,9	319,8	20,0
Organismes de placements collectifs	5,9	5,9	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	74,5	74,5	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	126,0	126,0	0
<b>Total</b>	<b>507,1</b>	<b>527,7</b>	<b>20,6</b>

Tous les placements obligataires et actions cotés ont été valorisés en valeur de marché selon Six Financial Information au 31 décembre 2017, avec prise en compte des intérêts courus non échus le cas échéant.

Pour les placements obligataires non cotés sur des marchés actifs, SMACL Assurances retient la valorisation transmise par un contributeur externe, basée sur des méthodes de valorisation alternatives (cf. point D.4 infra).

Pour les autres actifs non cotés, tels que les actions non cotées, comptes et dépôts à terme, comptes sur livret, dépôts et cautionnements, la Mutuelle retient la valeur utilisée dans les états financiers annuels. Dans le détail, la valeur retenue des actions non cotées est celle communiquée par la société émettrice. Quant aux autres éléments, qui peuvent s'assimiler à de la trésorerie, ils sont valorisés à leur valeur comptable.

Au final, les plus-values latentes sur les placements (y compris immobiliers) s'établissent à près de 31 M€.

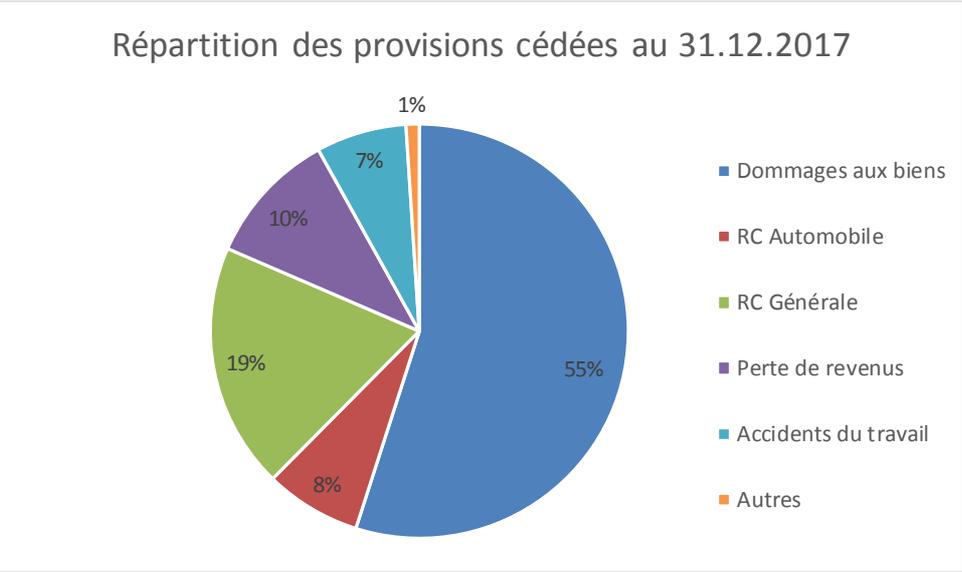
#### **D.1.4 Engagements des réassureurs ou provisions cédées**

Ces provisions représentent les engagements en termes de cotisations et de sinistres de SMACL Assurances, qui sont cédés aux réassureurs. Elles ont été calculées en appliquant les modalités de cession définies dans les traités de réassurance aux cotisations et aux sinistres bruts estimés selon les normes prudentielles.

Ainsi, comme les provisions brutes, les provisions Best Estimate cédées comportent :

- une composante « provisions de sinistres » représentant la valorisation en Best Estimate des engagements des réassureurs au titre des sinistres survenus au 31 décembre 2017, en tenant compte du risque de défaut des réassureurs.
- une composante « provision de primes » représentant la part cédée des primes et sinistres relative aux futures opérations générées par le portefeuille en vigueur au 1er janvier 2018.

Au global les provisions techniques Best Estimate cédées sont de 68,9 M€ avec la décomposition suivante :

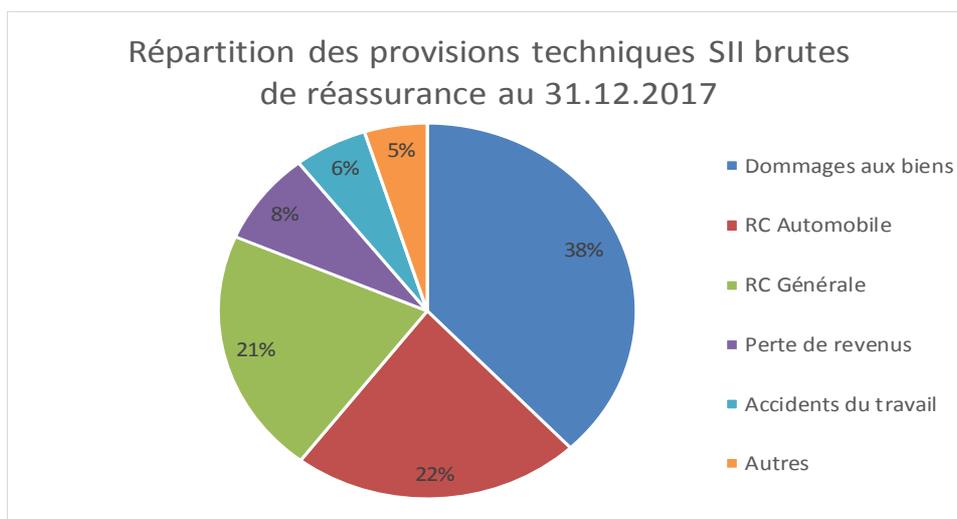


## D.2. PROVISIONS TECHNIQUES

### D.2.1. Provisions techniques globales

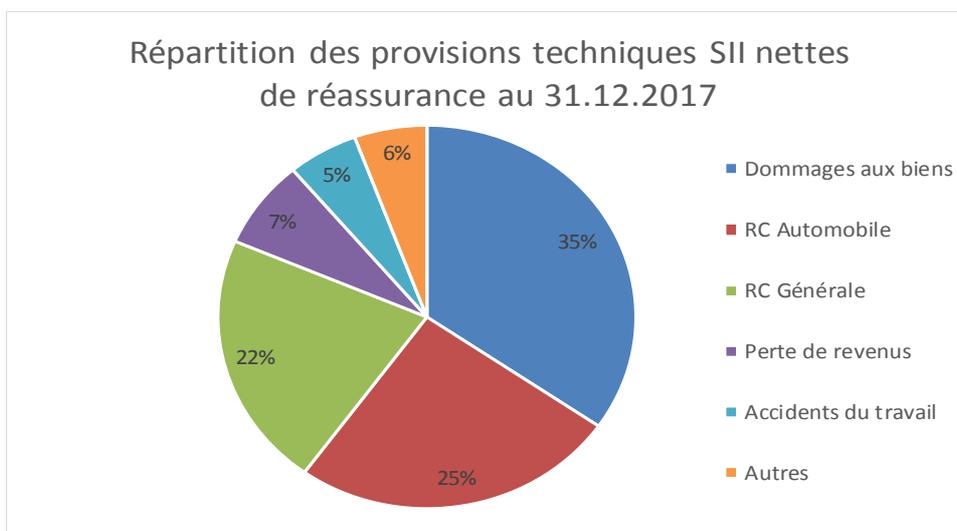
Les provisions techniques SII brutes constituent la principale composante du passif de SMACL Assurances, avec un total de 417,2 M€. Elles se décomposent en trois composantes : les provisions pour sinistres, les provisions pour primes et la marge de risque.

#### Composition :



Les provisions techniques « best estimate » nettes, représentant l'engagement réel de la mutuelle, égales à la différence entre provisions brutes et provisions cédées, s'élèvent à 348,4 M€ avec la répartition suivante :

#### Composition :



## **D.2.2. Provisions pour sinistres**

Ces provisions ont été calculées à partir des données de sinistres et de cotisations ainsi que des frais généraux actuellement nécessaires pour le fonctionnement de l'entreprise. Ces derniers sont pris en compte hors frais d'acquisition, les engagements représentés se rapportant à des contrats déjà souscrits et pour la plupart sans frais commerciaux supplémentaires.

Deux types de méthodes ont été mises en œuvre en fonction de la nature des activités, selon des normes de calcul professionnelles établies :

- Activités d'assurance dommages et responsabilités (Incendie, Automobile, RC et autres) : méthodes statistiques consistant à extrapoler la liquidation des sinistres survenus à partir des évolutions de charges ou de décaissements constatées par le passé.
- Activités d'assurances de personnes (Pertes de revenus et Accidents du travail) : méthode probabiliste consistant à attribuer à chaque agent territorial en arrêt une rente temporaire basée sur une annuité moyenne estimée avec les statistiques du portefeuille SMACL Assurances. A cette rente s'ajoute le cas échéant les arrérages en attente d'appel à paiement.

Les montants des provisions pour sinistres brutes et nettes de réassurance hors marge de risques s'établissent respectivement à 411,6 M€ et 339,2 M€ au 31 décembre 2017.

## **D.2.3. Provisions pour primes**

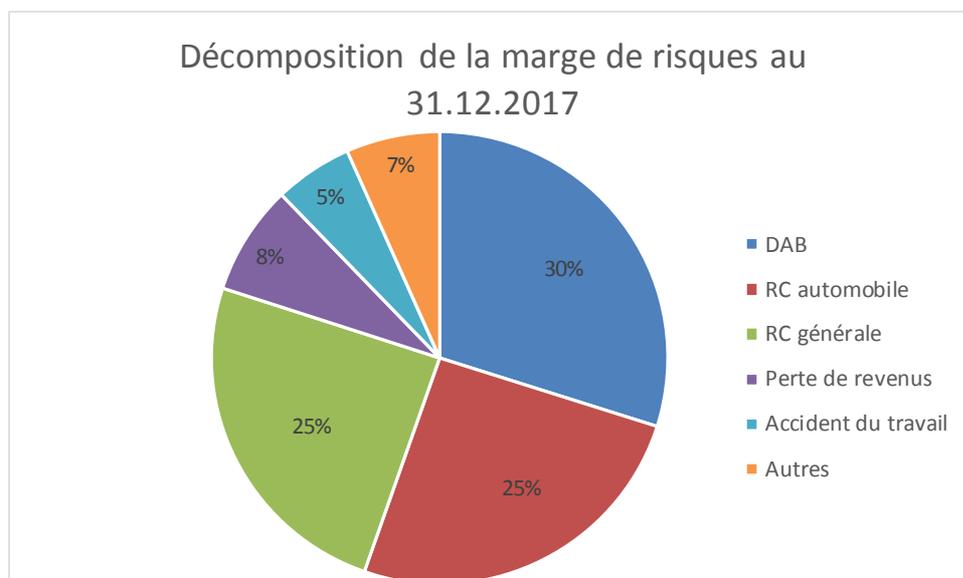
Ces provisions représentent la marge future attendue à la moyenne du portefeuille en vigueur en 2018. Elles ont été calculées à partir des données de sinistres et de cotisations ainsi que des frais généraux actuellement nécessaires pour le fonctionnement de l'entreprise. Ces derniers sont pris en compte hors frais d'acquisition, les engagements représentés se rapportant à des contrats déjà souscrits et pour la plupart sans frais commerciaux supplémentaires.

Les montants des provisions pour primes brutes et nettes de réassurance s'établissent respectivement à -12,3 M€ et -8,7 M€ au 31 décembre 2017.

## D.2.4. Marge de risque

La marge de risque représente le besoin en capital nécessaire pour gérer le portefeuille représenté par les provisions.

La marge de risque est calculée au 31 décembre 2017 à l'aide de la méthode non simplifiée. L'année dernière, une méthode simplifiée avait été retenue. La marge de risques s'établit à 17,8 M€ et se décompose comme suit :



## D.3. AUTRES PASSIFS

### D.3.1. Provisions autres que les provisions techniques

Dans le bilan prudentiel, l'écart des montants de cette ligne avec les montants indiqués dans le bilan social sur cette même ligne correspond aux amortissements dérogatoires sur les Actifs Incorporels, éliminés en Solvabilité 2.

### D.3.2. Autres dettes

Les autres dettes sont relatives aux dettes de personnel, dettes d'État ainsi que les dettes fournisseurs.

Parmi ces dettes, les postes spécifiquement valorisés dans le bilan prudentiel (les autres conservant leur valeur du bilan social), sont les dettes sociales. Il ressort des textes réglementaires Solvabilité 2 que les engagements sociaux de l'entreprise doivent être valorisés dans le bilan prudentiel en application de la norme IFRS « IAS 19 ». Cette norme requiert de calculer le coût futur actualisé à la date de l'inventaire d'un engagement social, en retenant des hypothèses réalistes. Les paiements futurs estimés dans le cadre de ces calculs doivent être actualisés selon la courbe de taux au 31 décembre 2017.

S'agissant des engagements sociaux à l'égard de son personnel, SMACL Assurances supporte notamment les engagements se rapportant à la garantie IFC (Indemnités de Fin de Carrière). Ceux-ci étant externalisés auprès de Predica (groupe Crédit Agricole) fonctionnant à cotisations définies, ils sont déjà provisionnés par l'assureur gestionnaire. La valorisation portée au bilan prudentiel correspond au surcroît de provisions mathématiques à constituer par application de la courbe de taux de l'EIOPA au 31/12/2017.

### D.3.3. Impôts différés

Les impôts différés correspondent aux charges d'impôt sur les sociétés au titre des écarts de valorisation entre bilan social et bilan prudentiel, imposables au cours des périodes futures. La valeur de l'impôt différé passif dans le bilan prudentiel est de 17,5 M€

### D.3.4. Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées de SMACL Assurances, dont le montant nominal s'élève à 31,2M€, ont été revalorisées sous solvabilité II à 34,6 M€ en actualisant les échéances futures de remboursement et d'intérêts à l'aide de la courbe des taux retenue pour le présent exercice prudentiel, et d'une prime de risque de crédit inchangée par rapport à l'émission.

La décomposition des dettes subordonnées par « tier » est la suivante :

<b>En millions d'euros</b>	<b>Solvabilité II</b>
Dettes subordonnées	34,6
Dont Tier 1 (mesures transitoires)	28,1
Dont Tier 2	6,6

## D.4. MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 263 du règlement délégué UE 2015/35, SMACL Assurances utilise une méthode de valorisation alternative pour certains de ses actifs.

Elle concerne :

- un produit structuré dont le versement du coupon est lié à la performance d'indices sur actions.
- des produits de taux non listés sur un marché actif et pour lesquels il n'existe pas de titres comparables.
- un titre non listé sur un marché actif dont la valorisation utilise des prix et des informations pertinentes générées par les transactions de marchés portant sur des actifs similaires.

## D.5. AUTRES INFORMATIONS

Toutes les informations importantes relatives à la valorisation sont décrites dans les chapitres D1 à D4.

## TITRE E - GESTION DU CAPITAL

### E.1. FONDS PROPRES

Au 31/12/2017, les fonds propres « durs » des comptes sociaux s'élèvent à 92,7 M€. Comparés à ceux du 31/12/2016, la différence s'explique par le résultat de l'année (2,3 M€).

Aux fonds propres des comptes sociaux s'ajoute la réserve de réconciliation. Elle s'élève au 31/12/2017 à 34,3 M€ et s'explique par :

- l'écart de valorisation des dettes subordonnées,
- les plus-values nettes de moins-values des placements,
- les surplus de provisions nettes de réassurance,
- le poste « divers » principalement composé, conformément à la réglementation Solvabilité 2, de la neutralisation de la provision d'égalisation et également des actifs incorporels.

Enfin, les fonds propres sont également constitués des dettes subordonnées dont le montant s'élève à 34,6 M€ (cf. point D.3.4)

En millions d'euros	Solvabilité II
Fonds propres durs	92,7
Réserve de réconciliation	34,3
Dettes subordonnées	34,6
<b>Total</b>	<b>161,6</b>

Les montants de fonds propres éligibles à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) et le minimum de capital requis (MCR) respectent les limites définies à l'article 82 du Règlement Délégué 2015/35.

## E.2. SCR ET MCR

### E.2.1. SCR

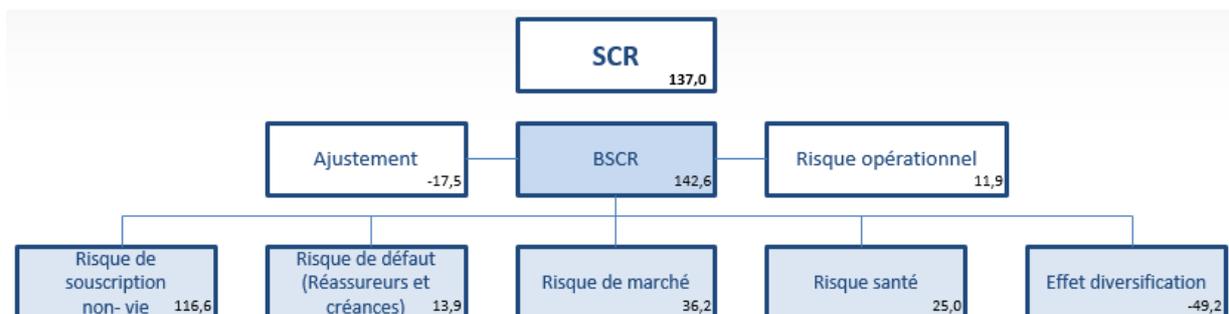
Le montant du capital exigible ou SCR de SMACL Assurances au 31 décembre 2017 s'élève à 137,0 M€

Ce montant a été obtenu par application de la formule standard telle que définie dans le règlement délégué de Solvabilité 2, aux données économiques de SMACL Assurances en fin d'année 2017 et aux caractéristiques connues du portefeuille 2018.

SMACL Assurances n'utilise aucun paramètre spécifique d'entreprise. Pour le calcul de l'effet des techniques d'atténuation du risque de défaut de contrepartie, l'entreprise retient la méthode simplifiée prévue à l'article 107 du règlement délégué 2015/35. Cette simplification prudente est utilisée en raison de l'importance disproportionnée des travaux à mettre en œuvre pour un calcul détaillé. Aucune autre spécificité n'a été retenue dans les méthodes appliquées.

Au titre des sommes assurées en Dommages aux Biens, SMACL Assurances a repris le modèle retenu lors de l'inventaire 2016, modèle tenant compte des limites contractuelles d'indemnités en conformité avec le « considérant » 54 du Règlement Délégué, en l'enrichissant par la localisation départementale des risques assurés par les conseils régionaux en portefeuille.

La décomposition des risques de la formule standard est présentée dans le tableau ci-dessous :



### E.2.2. MCR

Le montant du capital minimum ou MCR de SMAcl Assurances au 31 décembre 2017 s'élève à 60 M€. Le montant obtenu résulte de l'application de la formule du MCR linéaire non-vie telle que définie à l'article 250 du Règlement Délégué (UE) 2015/35 qui conduit à un montant égal à 60 M€, légèrement inférieur au plafond de 45% du SCR de SMACL Assurances (62 M€).

Cette valeur a été obtenue en utilisant les mêmes données que celles ayant servi au calcul du SCR.

### **E.3. UTILISATION DU SOUS MODULE "RISQUE SUR ACTIONS" FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL SCR**

La méthode de calcul du « risques sur actions » fondée sur la durée et prévue à l'article à 304 de la directive 2009/138/CE n'est pas utilisée par SMACL Assurances. En effet, la Mutuelle ne remplit pas les conditions nécessaires, telles qu'elles sont énoncées dans l'article cité précédemment, pour l'application de cette méthode.

Pour rappel, la méthode de calcul du « risques sur actions » fondée sur la durée est applicable, après approbation de l'autorité de contrôle, par les entreprises d'assurance vie qui :

- exercent des activités de fourniture de retraite professionnelle ou
- fournissent des prestations de retraite versées en référence à la mise à la retraite, ou à l'approche de la mise à la retraite, si les primes versées au titre de ces prestations bénéficient d'une déduction d'impôt accordée aux preneurs par la législation nationale de l'État membre ayant agréé l'entreprise d'assurance.

### **E.4. DIFFÉRENCE ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ**

SMACL Assurances utilise la formule standard et n'a pas recours à un modèle interne.

### **E.5. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS**

Les MCR et SCR au 31/12/2017 s'élèvent respectivement à 60 M€ et 137 M€. Le capital éligible au 31/12/2017 étant de 162 M€, il excède le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis.

### **E.6. AUTRES INFORMATIONS**

Toutes les informations relatives à la gestion du capital sont décrites dans les chapitres E1 à E5.

# ANNEXES

**Annexe I**  
**S.02.01.02**  
**Bilan (milliers d'euros)**

Actifs		Valeur
		Solvabilité II C0010
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	3 365
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	435 903
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	34 058
Actions	R0100	1 636
Actions – cotées	R0110	414
Actions – non cotées	R0120	1 222
Obligations	R0130	319 849
Obligations d'État	R0140	26 418
Obligations d'entreprise	R0150	285 748
Titres structurés	R0160	7 682
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	5 880
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	74 480
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	68 858
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	66 810
Non-vie hors santé	R0290	54 793
Santé similaire à la non-vie	R0300	12 018
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	2 048
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	2 048
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	944
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	10 435
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	14 752
Autres créances (hors assurance)	R0380	6 430
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	126 020
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	364
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>667 072</b>

**Annexe I**  
**S.02.01.02**  
**Bilan (milliers d'euros)**

		Valeur Solvabilité II
Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	<b>R0510</b>	413 852
Provisions techniques non-vie (hors santé)	<b>R0520</b>	354 153
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0530</b>	0
Meilleure estimation	<b>R0540</b>	338 924
Marge de risque	<b>R0550</b>	15 229
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	<b>R0560</b>	59 699
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0570</b>	0
Meilleure estimation	<b>R0580</b>	57 154
Marge de risque	<b>R0590</b>	2 544
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	<b>R0600</b>	3 358
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	<b>R0610</b>	0
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0620</b>	0
Meilleure estimation	<b>R0630</b>	0
Marge de risque	<b>R0640</b>	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	<b>R0650</b>	3 358
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0660</b>	0
Meilleure estimation	<b>R0670</b>	3 293
Marge de risque	<b>R0680</b>	65
Provisions techniques UC et indexés	<b>R0690</b>	0
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0700</b>	0
Meilleure estimation	<b>R0710</b>	0
Marge de risque	<b>R0720</b>	0
Autres provisions techniques	<b>R0730</b>	
Passifs éventuels	<b>R0740</b>	0
Provisions autres que les provisions techniques	<b>R0750</b>	167
Provisions pour retraite	<b>R0760</b>	0
Dépôts des réassureurs	<b>R0770</b>	6 429
Passifs d'impôts différés	<b>R0780</b>	17 500
Produits dérivés	<b>R0790</b>	0
Dettes envers des établissements de crédit	<b>R0800</b>	15 907
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	<b>R0810</b>	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	<b>R0820</b>	13 507
Dettes nées d'opérations de réassurance	<b>R0830</b>	5 225
Autres dettes (hors assurance)	<b>R0840</b>	29 490
Passifs subordonnés	<b>R0850</b>	34 639
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	<b>R0860</b>	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	<b>R0870</b>	34 639
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	<b>R0880</b>	0
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	540 073
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	126 999

## Annexe I

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (milliers d'euros)

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
<b>Primes émises</b>										
Brut – assurance directe	R0110	4 947	29 701	16 458	75 016	48 627	497	149 646	51 284	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	93	0	0	0	0	5 339	102	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	761	7 379	4 035	8 153	3 636	25	38 945	5 682	0
Net	R0200	4 185	22 415	12 424	66 863	44 991	473	116 039	45 704	0
<b>Primes acquises</b>										
Brut – assurance directe	R0210	4 947	29 221	16 193	75 046	48 627	497	149 759	49 805	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	103	0	0	0	0	5 339	102	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	761	7 278	3 973	8 154	3 636	25	39 129	5 585	0
Net	R0300	4 185	22 047	12 220	66 892	44 991	473	115 969	44 321	0
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut – assurance directe	R0310	1 430	33 022	7 950	49 627	45 585	222	115 995	42 436	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	23	0	3	0	0	1 424	189	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	221	7 360	1 901	4 784	2 410	7	32 312	7 351	0
Net	R0400	1 209	25 685	6 049	44 847	43 175	214	85 107	35 275	0
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0	0	36	0	547	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	0	36	0	547	0	0
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	1 140	3 055	735	18 037	12 623	77	37 766	15 259	0
<b>Autres dépenses</b>	R1200									
<b>Total des dépenses</b>	R1300									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
<b>Primes émises</b>									
Brut – assurance directe	R0110	6 956	8 048	0					391 181
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0					5 534
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0140	348	398	0	0	0	0	0	69 363
Net	R0200	6 608	7 650	0	0	0	0	0	327 352
<b>Primes acquises</b>									
Brut – assurance directe	R0210	6 956	8 048	0					389 099
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0					5 544
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0240	348	398	0	0	0	0	0	69 287
Net	R0300	6 608	7 650	0	0	0	0	0	325 356
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut – assurance directe	R0310	2 516	3 434	0					302 218
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0					1 640
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0340	102	175	0	0	0	0	0	56 623
Net	R0400	2 414	3 259	0	0	0	0	0	247 234
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0					583
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0	583
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	1 646	438	0	0	0	0	0	90 777
<b>Autres dépenses</b>	R1200								0
<b>Total des dépenses</b>	R1300								90 777

		Ligne d'activité pour:engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie			
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R1420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1500	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R1520	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1600	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610	0	0	0	0	0	47	0	0	47
Part des réassureurs	R1620	0	0	0	0	0	92	0	0	92
Net	R1700	0	0	0	0	0	-45	0	0	-45
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut	R1710	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R1720	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1800	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Autres dépenses</b>	R2500									0
<b>Total des dépenses</b>	R2600									0

## Annexe I

S.12.01.02

Provisions techniques vie et santé SLT (milliers d'euros)

		Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
		Assurance avec participation aux bénéfices	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>	0	0			0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0020</b>	0	0			0			0	0	0
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>											
<b>Meilleure estimation</b>											
<b>Meilleure estimation brute</b>	<b>R0030</b>	0		0	0		0	0	3 293	0	3 293
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0080</b>	0		0	0		0	0	2 048	0	2 048
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	<b>R0090</b>	0		0	0		0	0	1 245	0	1 245
<b>Marge de risque</b>	<b>R0100</b>	0	0			0			65	0	65
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>											
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0110</b>	0	0			0			0	0	0
Meilleure estimation	<b>R0120</b>	0		0	0		0	0	0	0	0
Marge de risque	<b>R0130</b>	0	0			0			0	0	0
<b>Provisions techniques – Total</b>	<b>R0200</b>	0	0			0			3 358	0	3 358

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>	0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0020</b>	0			0	0	0
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>							
<b>Meilleure estimation</b>							
<b>Meilleure estimation brute</b>	<b>R0030</b>	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0080</b>	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	<b>R0090</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Marge de risque</b>	<b>R0100</b>	0			0	0	0
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>							
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0110</b>	0			0	0	0
Meilleure estimation	<b>R0120</b>	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	<b>R0130</b>	0			0	0	0
<b>Provisions techniques – Total</b>	<b>R0200</b>	0			0	0	0

Annexe I  
S.17.01.02  
Provisions techniques non-vie (milliers d'euros)

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0050</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>										
<b>Meilleure estimation</b>										
Provisions pour primes										
Brut	<b>R0060</b>	-1 524	-1 507	-855	-5 249	-3 130	-37	17 951	-15 264	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0140</b>	-218	-273	-152	-2 520	-1 598	-16	3 976	-2 221	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	<b>R0150</b>	-1 306	-1 234	-703	-2 729	-1 531	-20	13 975	-13 043	0
<b>Provisions pour sinistres</b>										
Brut	<b>R0160</b>	3 237	33 996	23 807	94 014	14 903	227	135 222	98 976	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0240</b>	225	7 468	4 967	7 658	704	6	33 834	15 414	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	<b>R0250</b>	3 012	26 528	18 839	86 356	14 199	221	101 388	83 562	0
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	<b>R0260</b>	1 712	32 490	22 952	88 765	11 773	190	153 174	83 711	0
<b>Total meilleure estimation – net</b>	<b>R0270</b>	1 706	25 294	18 137	83 627	12 668	200	115 363	70 519	0
<b>Marge de risque</b>	<b>R0280</b>	158	1 395	991	4 542	747	12	5 332	4 395	0
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>										
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0290</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	<b>R0300</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	<b>R0310</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques – Total</b>										
Provisions techniques – Total	<b>R0320</b>	1 871	33 885	23 943	93 307	12 520	202	158 506	88 106	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	<b>R0330</b>	7	7 196	4 815	5 138	-895	-10	37 811	13 192	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	<b>R0340</b>	1 864	26 689	19 128	88 169	13 415	212	120 696	74 914	0

Annexe I  
S.17.01.02  
Provisions techniques non-vie (milliers d'euros)

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0050</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>									
<b>Meilleure estimation</b>									
Provisions pour primes									
Brut	<b>R0060</b>	-2 122	-527	0	0	0	0	0	-12 263
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0140</b>	-310	-269	0	0	0	0	0	-3 602
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	<b>R0150</b>	-1 812	-258	0	0	0	0	0	-8 661
<b>Provisions pour sinistres</b>									
Brut	<b>R0160</b>	3 960	0	0	0	0	0	0	408 341
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0240</b>	136	0	0	0	0	0	0	70 413
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	<b>R0250</b>	3 824	0	0	0	0	0	0	337 929
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	<b>R0260</b>	1 838	-527	0	0	0	0	0	396 079
<b>Total meilleure estimation – net</b>	<b>R0270</b>	2 012	-258	0	0	0	0	0	329 268
<b>Marge de risque</b>	<b>R0280</b>	201	0	0	0	0	0	0	17 773
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>									
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0290</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	<b>R0300</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	<b>R0310</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques – Total</b>									
Provisions techniques – Total	<b>R0320</b>	2 039	-527	0	0	0	0	0	413 852
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	<b>R0330</b>	-174	-269	0	0	0	0	0	66 810
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	<b>R0340</b>	2 213	-258	0	0	0	0	0	347 041

## Annexe I

S.19.01.21

## Sinistres en non-vie (milliers d'euros)

Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0020	Année d'accident
-------	------------------

## Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année		Année de développement															
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 et +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
Précédentes	R0100																-5
N-14	R0110	23 332	25 717	4 743	3 088	1 579	1 111	3 367	1 822	2 353	382	-55	69	44	40	-2	
N-13	R0120	26 081	25 651	7 913	3 595	4 859	-2 904	-1 070	809	-333	792	763	123	21	-180		
N-12	R0130	30 698	53 639	11 162	6 948	2 119	862	1 340	695	-221	766	734	-70	257			
N-11	R0140	47 308	47 692	19 402	6 136	4 691	2 060	1 878	448	1 287	-1 736	671	-26				
N-10	R0150	55 700	55 695	15 558	7 138	4 911	-397	5 885	1 456	661	502	618					
N-9	R0160	56 802	67 404	24 715	7 116	2 862	-3 217	1 708	1 332	538	-2 514						
N-8	R0170	83 859	87 899	22 895	10 204	4 209	2 140	2 213	1 862	1 430							
N-7	R0180	106 156	100 754	30 618	10 284	4 814	5 227	2 805	-131								
N-6	R0190	86 596	91 326	23 983	11 027	5 350	2 180	1 035									
N-5	R0200	92 486	85 449	28 428	10 348	4 920	7 190										
N-4	R0210	96 585	101 536	30 618	16 117	5 536											
N-3	R0220	94 825	94 467	24 805	11 157												
N-2	R0230	96 463	84 876	21 537													
N-1	R0240	101 289	90 398														
N	R0250	106 134															

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	-5	-5
R0110	-2	67 589
R0120	-180	66 119
R0130	257	108 929
R0140	-26	129 812
R0150	618	147 728
R0160	-2 514	156 745
R0170	1 430	216 710
R0180	-131	260 527
R0190	1 035	221 497
R0200	7 190	228 821
R0210	5 536	247 890
R0220	11 157	225 253
R0230	21 537	202 876
R0240	90 398	191 687
R0250	106 134	106 134
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>C0180</b>
		2 578 310

## Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

Année		Année de développement															
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 et +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350
Précédentes	R0100																5 648
N-14	R0110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 193	-240	-39	-110	
N-13	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57	-140	-97	-20		
N-12	R0130	0	0	0	0	0	0	0	0	0	155	-217	3	-212			
N-11	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	6 024	1 503	1 134	453				
N-10	R0150	0	0	0	0	0	0	0	336	3 929	3 669	6 311					
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	-3 663	-3 437	-3 674	-461						
N-8	R0170	0	0	0	0	0	5 719	4 237	4 404	1 887							
N-7	R0180	0	0	0	0	8 647	9 951	9 664	11 526								
N-6	R0190	0	0	0	15 498	14 748	10 117	13 576									
N-5	R0200	0	0	27 036	18 279	16 236	11 544										
N-4	R0210	0	58 015	30 624	20 657	11 004											
N-3	R0220	149 561	55 365	29 322	12 356												
N-2	R0230	140 491	52 689	30 206													
N-1	R0240	144 485	63 520														
N	R0250	178 685															

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	5 699
R0110	-136
R0120	-27
R0130	-217
R0140	422
R0150	6 268
R0160	-558
R0170	1 819
R0180	11 495
R0190	13 547
R0200	11 495
R0210	10 926
R0220	12 254
R0230	30 185
R0240	63 461
R0250	179 953
<b>Total</b>	<b>R0260</b>
	346 585

**Annexe I**  
**S.23.01.01**  
**Fonds propres (milliers d'euros)**

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	<b>R0010</b>	0	0		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	<b>R0030</b>	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	<b>R0040</b>	92 695	92 695		0	
Comptes mutualistes subordonnés	<b>R0050</b>	0		0	0	0
Fonds excédentaires	<b>R0070</b>	0	0			
Actions de préférence	<b>R0090</b>	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	<b>R0110</b>	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	<b>R0130</b>	34 304	34 304			
Passifs subordonnés	<b>R0140</b>	34 639		28 074	6 565	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	<b>R0160</b>	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	<b>R0180</b>	0	0	0	0	0
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	<b>R0220</b>	0				
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	<b>R0230</b>	0	0	0	0	0
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	161 638	126 999	28 074	6 565	0
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	<b>R0300</b>	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	<b>R0310</b>	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	<b>R0320</b>	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	<b>R0330</b>	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	<b>R0340</b>	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	<b>R0350</b>	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	<b>R0360</b>	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	<b>R0370</b>	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	<b>R0390</b>	0			0	0

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>	0			0	0
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	<b>R0500</b>	161 638	126 999	28 074	6 565	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	<b>R0510</b>	161 638	126 999	28 074	6 565	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	<b>R0540</b>	161 638	126 999	28 074	6 565	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	<b>R0550</b>	161 638	126 999	28 074	6 565	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	136 990				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	60 302				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	118,0%				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	268,0%				

		C0060	
<b>Réserve de réconciliation</b>			
Excédent d'actif sur passif	<b>R0700</b>	126 999	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	<b>R0710</b>	0	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	<b>R0720</b>	0	
Autres éléments de fonds propres de base	<b>R0730</b>	92 695	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	<b>R0740</b>	0	
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	34 304	
<b>Bénéfices attendus</b>			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	<b>R0770</b>	0	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	<b>R0780</b>	8 661	
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	8 661	

## Annexe I

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard (milliers d'euros)

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Risque de marché	R0010	36 218		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	13 866		
Risque de souscription en vie	R0030	82		
Risque de souscription en santé	R0040	24 977		
Risque de souscription en non-vie	R0050	116 604		
Diversification	R0060	-49 155		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>142 592</b>		

<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		<b>C0100</b>
Risque opérationnel	R0130	11 897
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-17 500
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>136 990</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>136 990</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

**Annexe I**

**S.28.01.01**

**Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement – (milliers d'euros)**

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie**

		<b>C0010</b>		
RésultatMCR <sub>NL</sub>	<b>R0010</b>	60 275		
			Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
			<b>C0020</b>	<b>C0030</b>
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0020</b>		1 706	4 185
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0030</b>		25 294	22 417
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0040</b>		18 137	12 422
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0050</b>		83 627	66 863
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0060</b>		12 668	44 763
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0070</b>		200	473
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0080</b>		115 363	115 840
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0090</b>		70 519	45 881
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0100</b>		0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0110</b>		2 012	6 608
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0120</b>		0	7 650
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0130</b>		0	0
Réassurance santé non proportionnelle	<b>R0140</b>		0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	<b>R0150</b>		0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	<b>R0160</b>		0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	<b>R0170</b>		0	0

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie**

		<b>C0040</b>
RésultatMCR <sub>L</sub>	<b>R0200</b>	26

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		<b>C0050</b>	<b>C0060</b>
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	<b>R0210</b>	0	<del>0</del>
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	<b>R0220</b>	0	<del>0</del>
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	<b>R0230</b>	0	<del>0</del>
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	<b>R0240</b>	1 245	<del>1 245</del>
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	<b>R0250</b>	<del>1 245</del>	0

**Calcul du MCR global**

		<b>C0070</b>
MCR linéaire	<b>R0300</b>	60 302
Capital de solvabilité requis	<b>R0310</b>	136 990
Plafond du MCR	<b>R0320</b>	61 645
Plancher du MCR	<b>R0330</b>	34 247
MCR combiné	<b>R0340</b>	60 302
Seuil plancher absolu du MCR	<b>R0350</b>	3 200
		<b>C0070</b>
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	60 302



---

## SMACL Assurances

141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9

Tél. : + 33 (0)5 49 32 56 56 / Fax : + 33 (0)5 49 73 47 20

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances - RCS Niort n° 301 309 605.